

Bilan du SCoT



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

COMITÉ SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2024



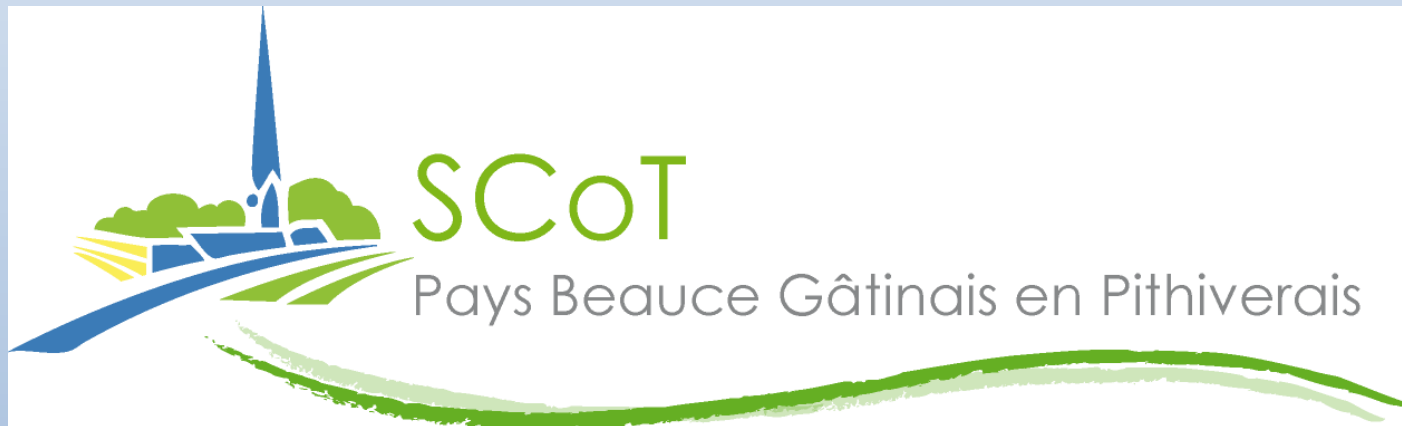
SOMMAIRE

- **1. Rappel du SCoT BGP 2019 en vigueur**
 - Cadre réglementaire
 - Evolution du contexte supraterritorial

- **2. Bilan du SCoT**
 - Evolution démographique
 - Habitat
 - Développement économique et commercial
 - La consommation foncière
 - Climat Air Energie
 - Le transport
 - L'environnement
 - Conclusion

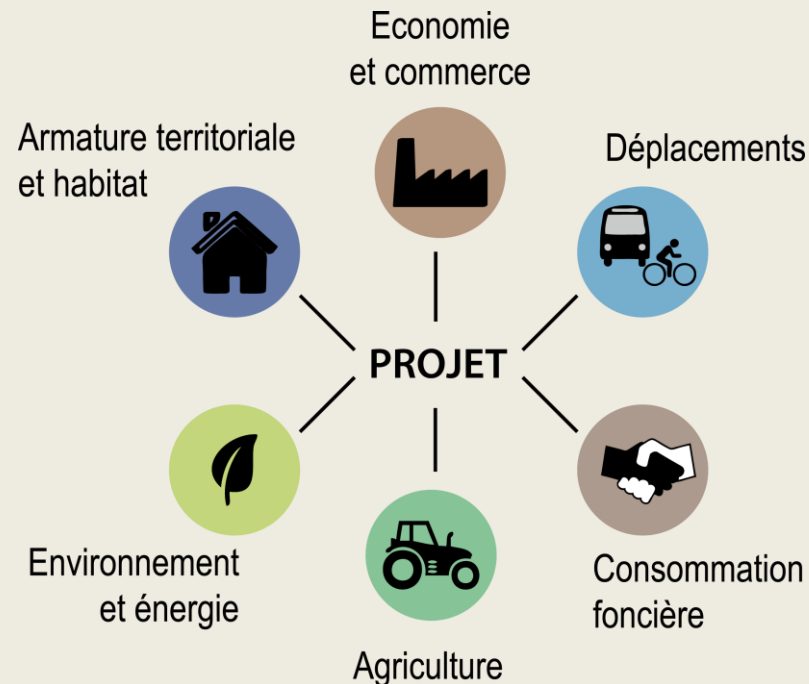
- **3. Travail de co-construction pour une prochaine révision du SCoT**
 - De nombreuses obligations à intégrer
 - Réflexion et méthodologie proposées

1. Rappel du SCoT BGP 2019 en vigueur



SCoT BGP 2019 en vigueur

- **Document d'urbanisme** qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations pour un **développement durable et équilibré du territoire**.
- Approuvé le 17 octobre 2019
- À l'échelle du PETR BGP, soit **78 communes (CCPNL + CCPG + CCDP)**
- À l'horizon **2040**.
- Le SCoT actuel résulte de la **révision de l'ancien SCoT** (approuvé en décembre 2011)



Les pièces qui composent le SCoT BGP 2019

Rapport de présentation

- **Diagnostic** : comprend les prévisions du développement économique et démographique, les besoins et une analyse de la consommation foncière ;
- **L'État Initial de l'Environnement** ;
- Les **incidences prévisibles** du SCoT sur l'environnement et les mesures pour les réduire ;
- **Une explication des choix retenus.**

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Choix stratégiques sur différentes politiques sectorielles :

- Habitat ;
- Déplacements ;
- Développement économique ;
- Équipements économiques ;
- Biodiversité et espaces naturels ;
- Énergie, climat ...

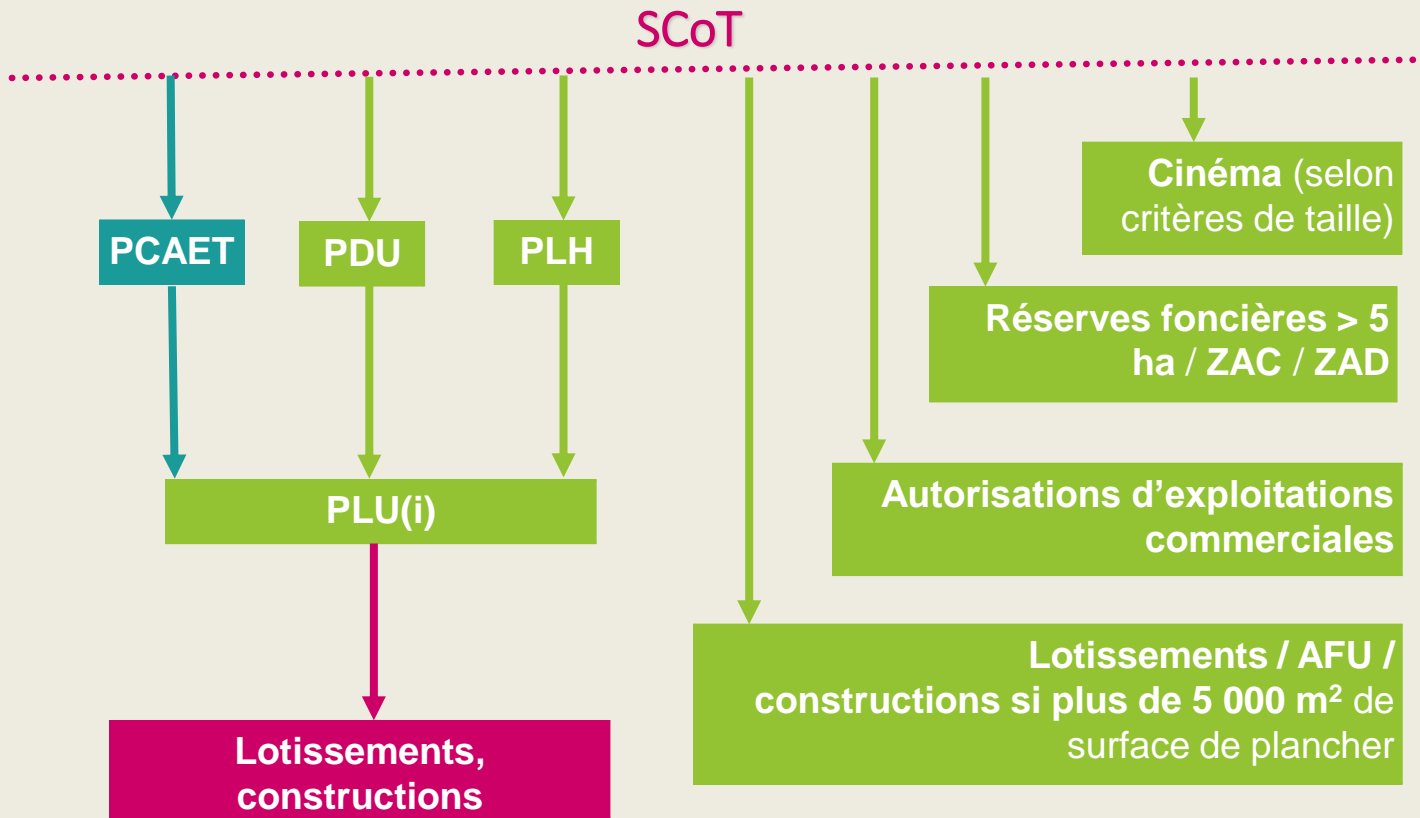
Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

80 prescriptions et 47 recommandations pour la mise en œuvre du PADD. Des objectifs et orientations sont fixés.

Documents d'explication et de justification non opposables

Documents (dont annexes) opposables (le document doit être respecté, dans un rapport de compatibilité)

La hiérarchie des normes



PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLH : Programme Local de l'Habitat
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZAD : Zone d'Aménagement Différé
AFU : Association Foncière Urbaine

Rapport de conformité : similitude entre l'objet de la norme supérieure et l'objet de la norme inférieure

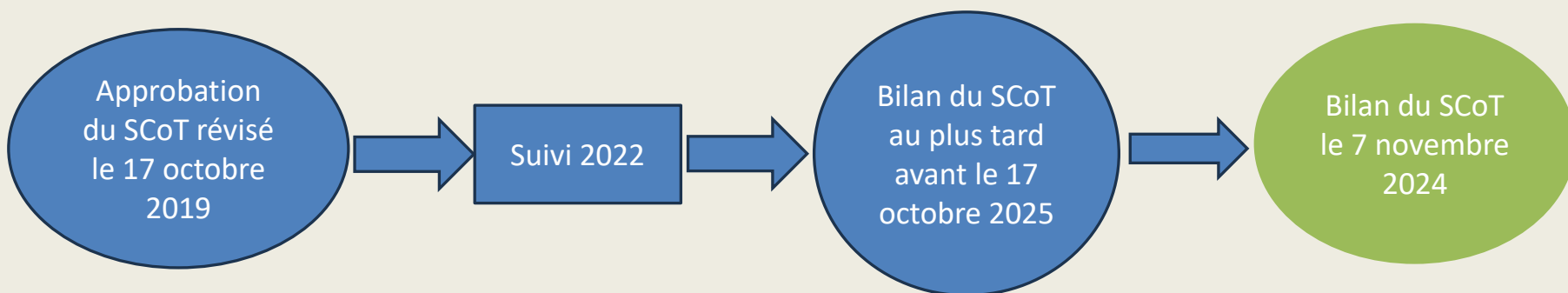
Rapport de compatibilité : ne pas faire obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur

Rapport de prise en compte : ne pas ignorer les objectifs généraux du document de rang supérieur

Cadre réglementaire

Article L. 143-28 du code de l'urbanisme

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.



Contexte supraterritorial

Compatibilité

- 1) le SRCERCVL (Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Centre-Val de Loire), a été substitué par le SRADDET le 4 février 2020,
- 2) Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire, adopté par délibération en date du 19 décembre 2019 par le conseil régional a été approuvé par le préfet de région le 4 février 2020.
- 3) Les règles générales du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Centre Val-de Loire. Le projet de SRADDET modifié (modification n°2) a été arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024.
- 4) Les orientations et objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine Normandie, dont le projet pour la période 2022-2027.
- 5) le PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Seine-Normandie) 2022-2027 a été approuvé, par arrêté le 3 mars 2022,

Prise en compte

- 6) le SRC (Schéma Régional des Carrières de Centre Val de Loire) approuvé le 21 juillet 2020,
- 7) le SDAHGDV (Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage) de 2023 - 2029,
- 8) le PAPI Juine Essonne Ecole (Programme d'actions de prévention des inondations) de 2020,
- 9) le PAPI sur le bassin du Loing (Programme d'actions de prévention des inondations) de 2020,

Le SAGE Nappe de Beauce de 2013 n'a pas évolué. Le SCoT actuel est compatible.

Avant-propos

> Un bilan difficile à effectuer

- SCoT approuvé depuis « seulement » 3 ans alors que les données collectées sont souvent plus anciennes. Les données les plus récentes sont de 2021.
- Le bilan permet de présenter les dernières données disponibles et de les confronter aux orientations souhaitées.

> Quelle méthode ?

Il a été choisi de poursuivre le suivi et l'évaluation dans la continuité du dernier suivi et de l'évaluation du SCoT approuvé en 2011, en tenant compte des enjeux liés au SCoT révisé en 2019.

Les six items communs sont :

- les évolutions démographiques,
- l'habitat (évolution de la production de logement),
- le développement économique (agriculture, industrie, zones d'activités),
- l'armature territoriale (économie, équipements, mobilités et flux),
- les pratiques de transports (pistes cyclables aménagées, aires de covoiturages, bornes de recharge),
- l'évolution de la consommation foncière

SCoT 2019 : + Climat Air Energie + Environnement + risques et nuisances

2. Bilan du SCoT depuis l'approbation du SCoT (17 octobre 2019)



1

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET ARMATURE TERRITORIALE

ORIENTATIONS SCOT

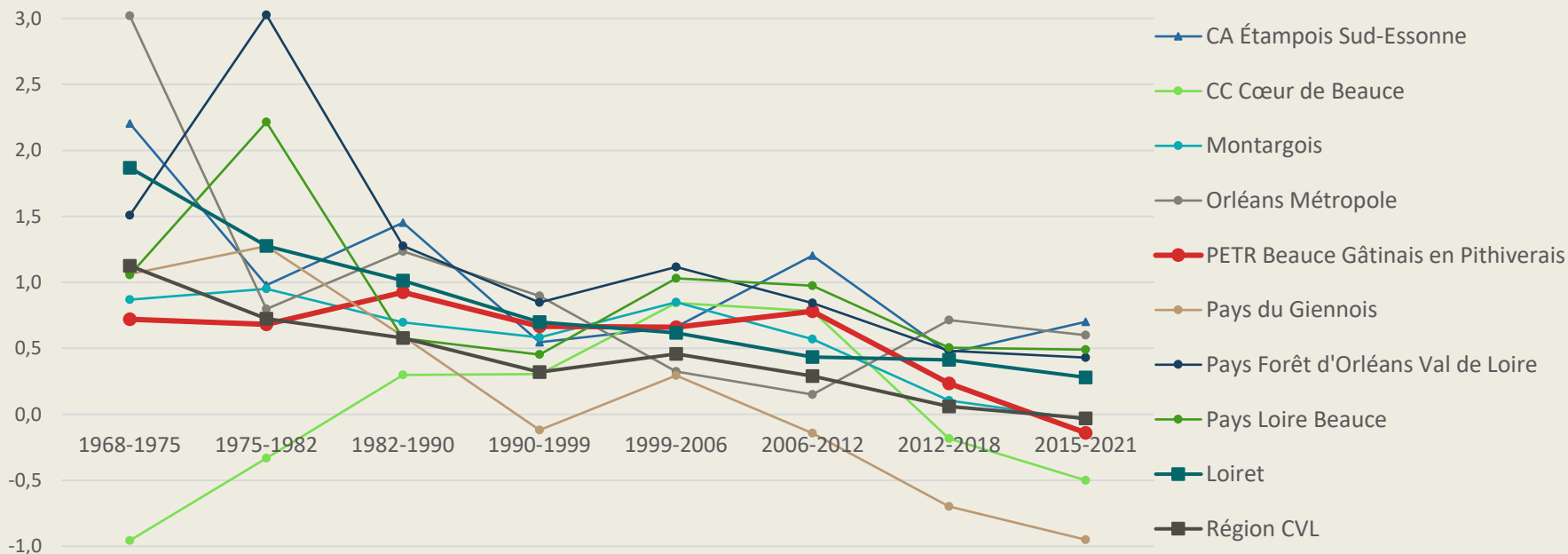
- **Atteindre les 74 000 habitants d'ici 2039** soit près de 12 000 habitants supplémentaires par rapport à 2016.
- **Renforcer l'armature territoriale du PETR BGP** de manière à conforter les deux pôles urbains et les pôles structurants du territoire.

Un ralentissement du développement démographique

- > Un développement démographique stable durant plusieurs décennies, tournant autour de 0,7 %/an, jusqu'en 2015.
- > Depuis 2016 (et au moins jusqu'en 2020), le PETR BGP perd des habitants.
- > Malgré tout, le PETR BGP bénéficie de l'influence de l'Île-de-France, de même pour le Pays Loire Beauce et le Montargois où les dynamiques sont assez semblables.
- > **En 2021, le PETR BGP compte 61 686 habitants.**

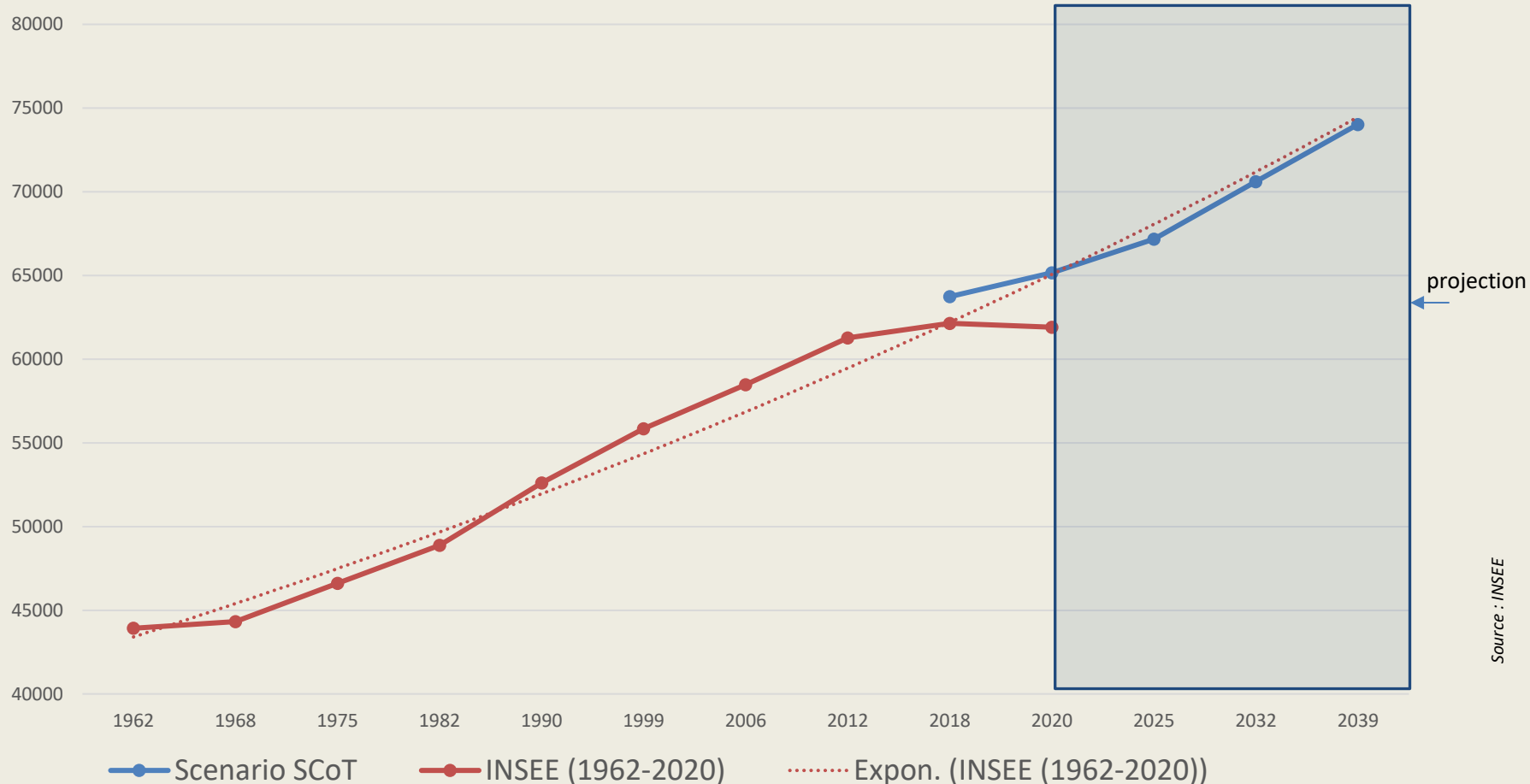
	Taux annuel moyen en %			
	1999-2006	2006-2012	2012-2018	2015-2021
CA Étampois Sud-Essonne	0,7	1,2	0,5	0,7
CC Cœur de Beauce	0,8	0,8	-0,2	-0,5
Montargois	0,8	0,6	0,1	-0,04
Orléans Métropole	0,3	0,2	0,7	0,6
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	0,7	0,8	0,2	-0,14
Pays du Giennois	0,3	-0,1	-0,7	-0,95
Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	1,1	0,8	0,5	0,43
Pays Loire Beauce	1,0	1,0	0,5	0,49
Loiret	0,6	0,4	0,4	0,28
Région CVL	0,5	0,3	0,1	-0,03

Taux de croissance annuel de la population en pourcentage



Une croissance nettement inférieure aux scénarios du SCoT

Évolution démographique du PETR BGP au regard des orientations du SCoT et du nombre d'habitants

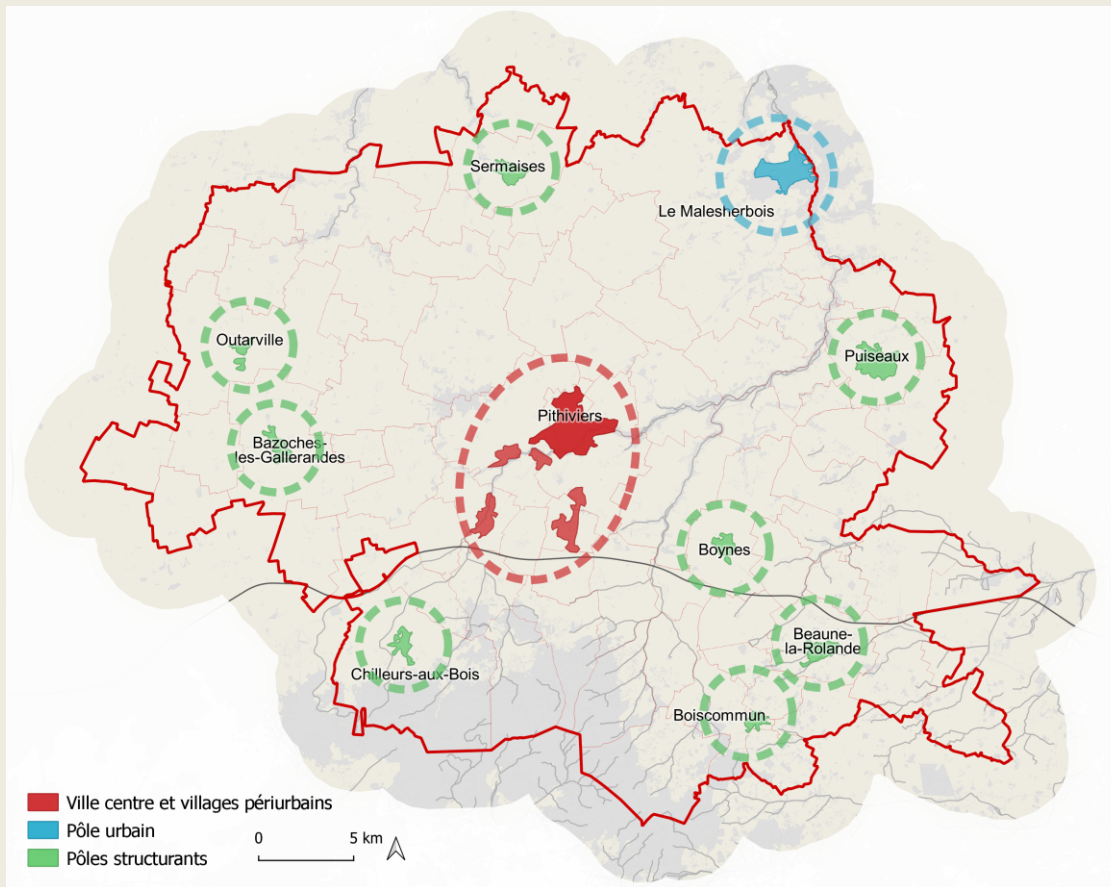
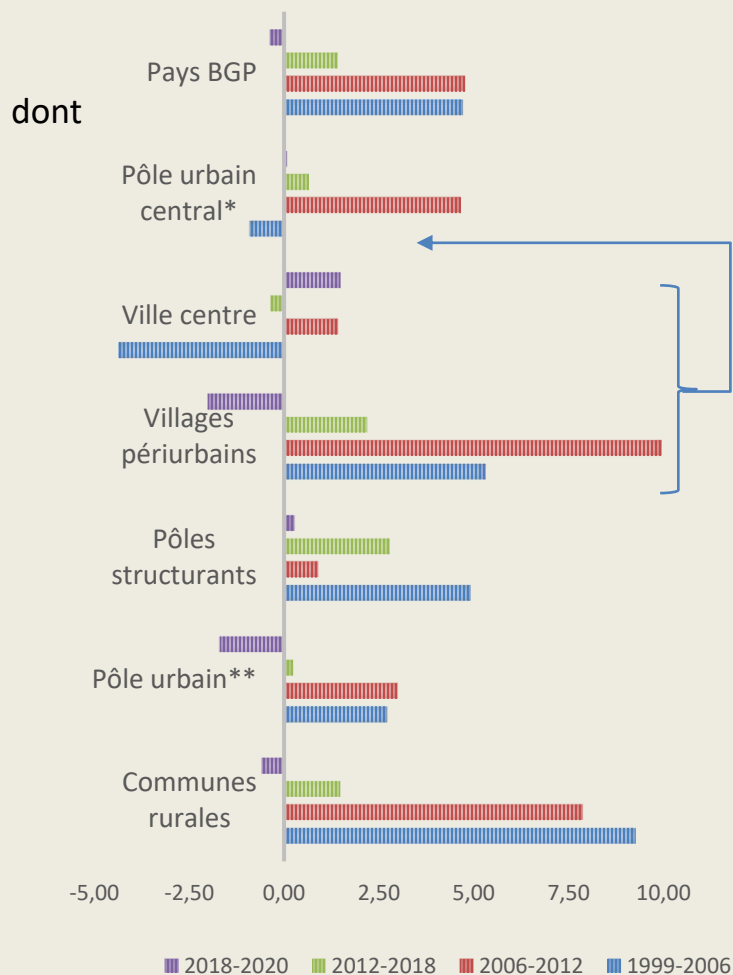


- > Le taux de croissance annuel sur lequel est basé le SCoT est de 0,72 %/an, ce qui est ambitieux, notamment vis-à-vis des observations à l'échelle départementale et régionale.
- > Le ralentissement de la croissance démographique dès 2015 entraîne un décalage par rapport au scénario du SCoT.

Variation de la population selon l'armature du territoire

Taux de croissance annuel de la population selon la typologie du SCoT

L'armature du territoire issue du SCoT



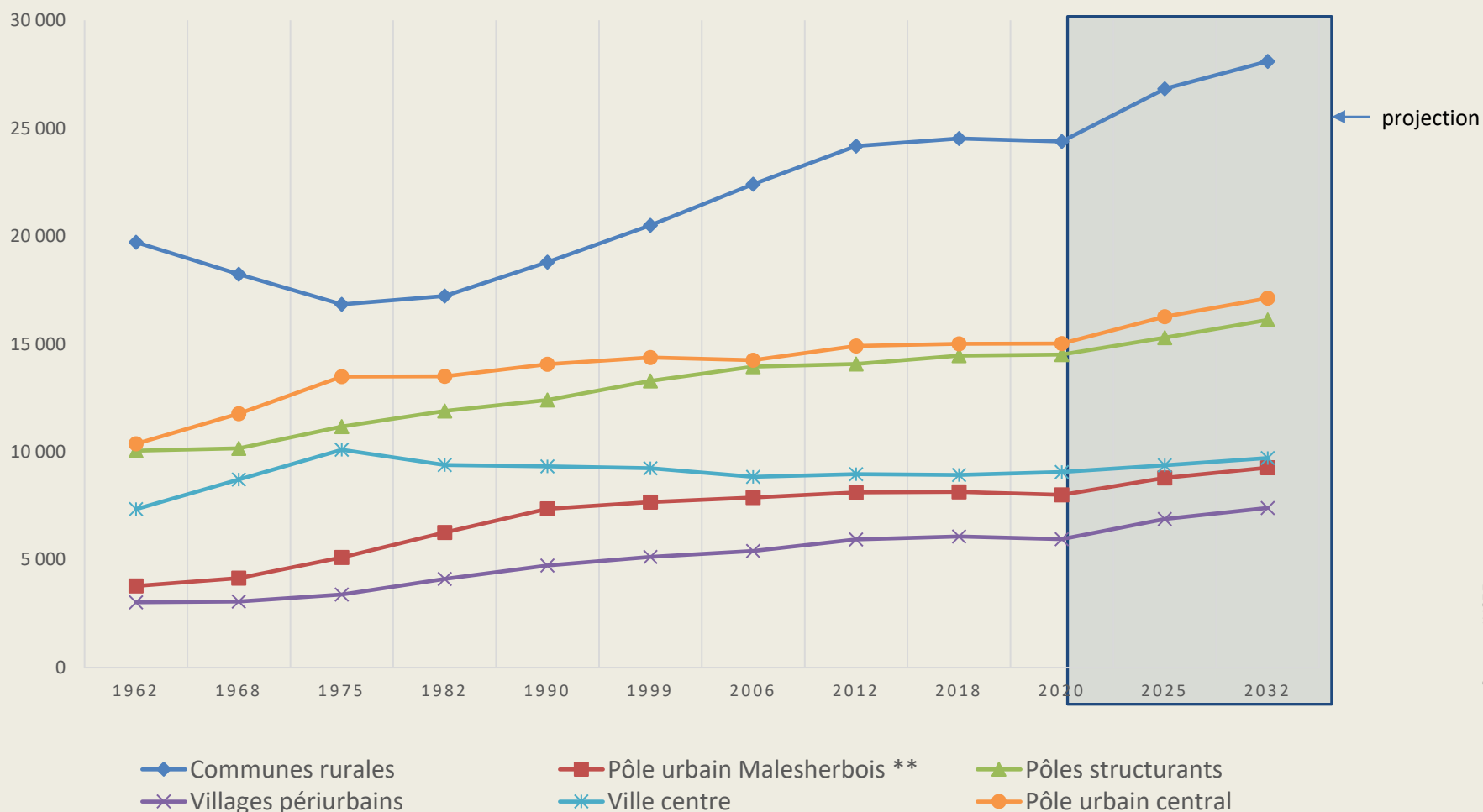
* Le pôle urbain central correspond à Pithiviers et les villages périurbains qui l'entourent (Pithiviers-le-Viel, Dadonville, Ascoux, Escrennes).

** Le pôle urbain correspond aux communes du Malesherbois (et comprend donc Malesherbes et les 6 communes rurales devenues déléguées).

> Le ralentissement démographique se décline sur les différents types de communes. Il est toutefois remarqué que les pôles structurants semblent stabiliser leur développement.

Variation de la population selon l'armature du territoire

Évolution démographique du PETR BGP au regard des orientations du SCoT et du nombre d'habitants



Source : INSEE

** Le pôle urbain correspond à la commune du Malesherbois (et comprend donc Malesherbes et les 6 communes rurales devenues déléguées).

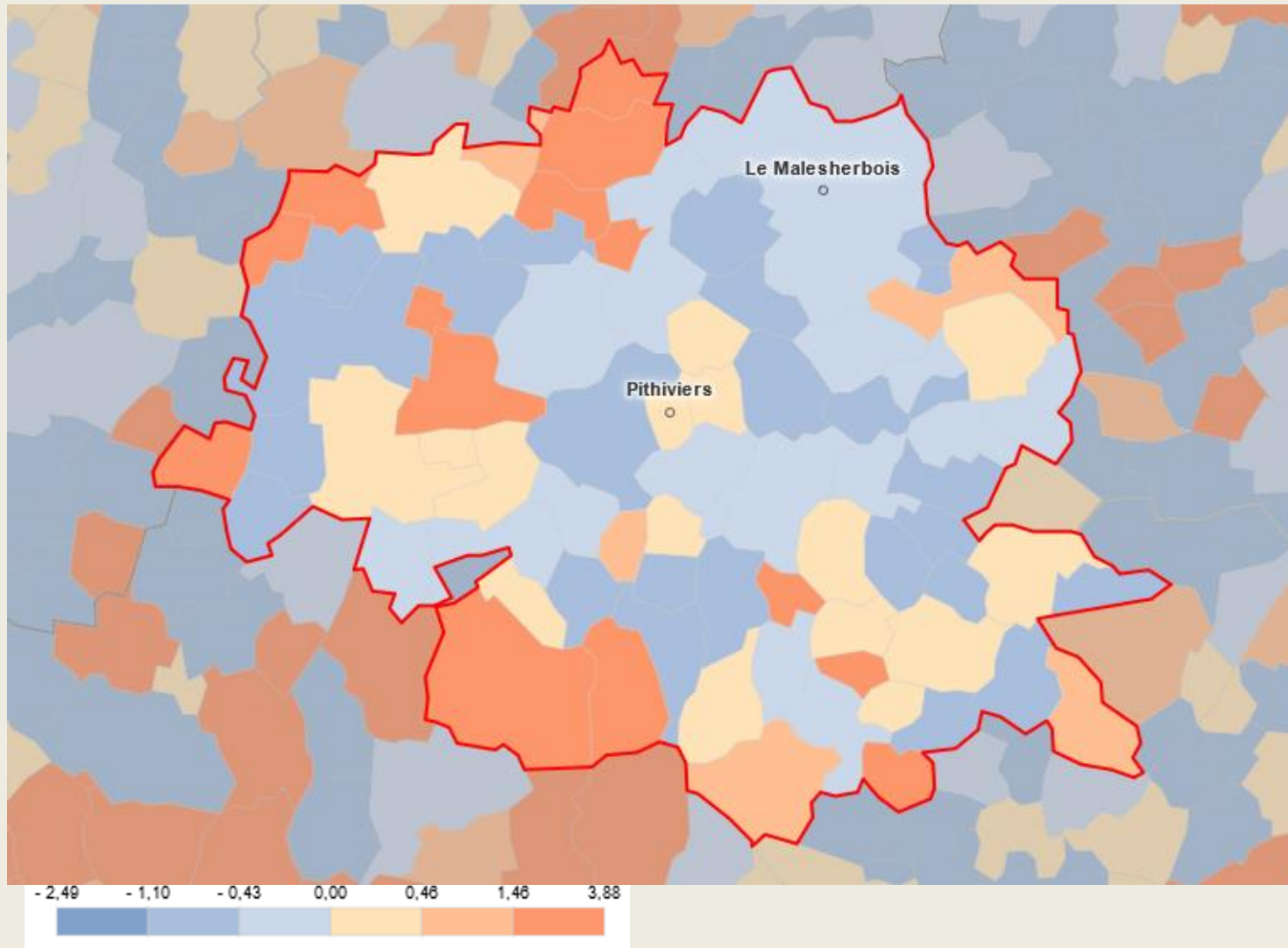
> Il s'agit ici de l'évolution démographique observée jusqu'à 2020 et les projections issues du SCoT. Une répartition selon la typologie de communes est faite.

> Ce graphique montre l'objectif du SCoT en ce qui concerne l'armature urbaine : le renforcement prioritaire des pôles.

Variation de la population selon l'armature du territoire

> Toutefois, à l'échelle communale, on observe une hétérogénéité. Pour les communes sur la partie sud du PETR BGP, cela est dû à l'influence de la métropole Orléanaise et pour la partie Nord du PETR BGP, cela est dû à l'influence de la région parisienne.

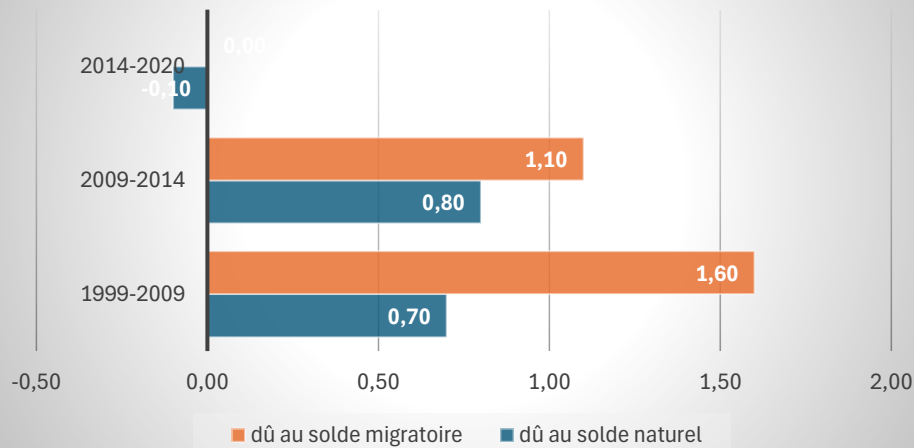
Taux d'évolution annuel de la population, 2014-2020



Source : INSEE - Réalisation : Observatoire des territoires, ANCT 2021

Décomposition de la croissance

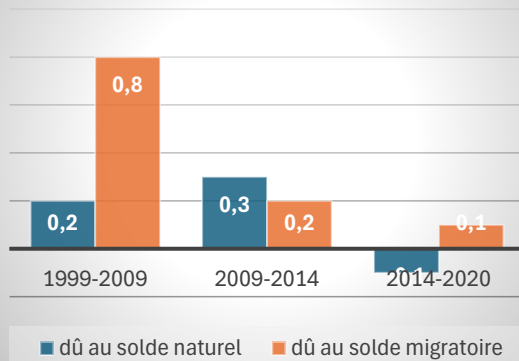
PETR



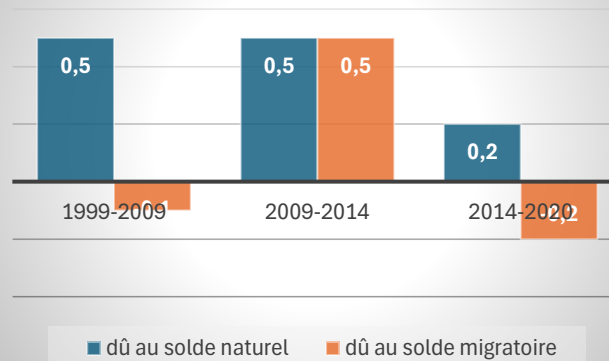
- > La croissance démographique du territoire est majoritairement dûe aux entrées et sorties du territoire.
- > Un ralentissement a lieu au niveau des deux soldes.
- > Au niveau des CC, la CCPG montre une croissance démographique dûe presque uniquement au solde migratoire.
- > Au contraire, la CCDP dispose d'un solde naturel important, supérieur à la moyenne française sur les trois périodes observées.

Taux d'évolution annuels dûs aux soldes : naturel et migratoire Source : INSEE

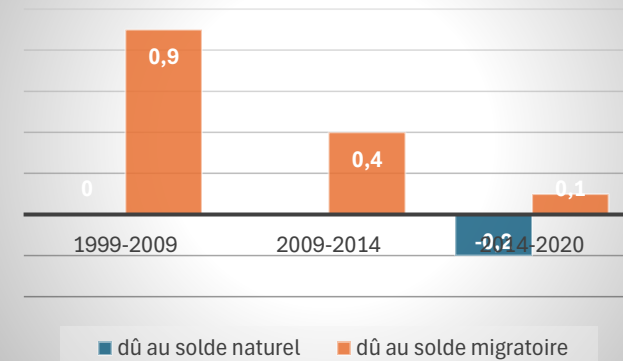
CCPNL



CCDP

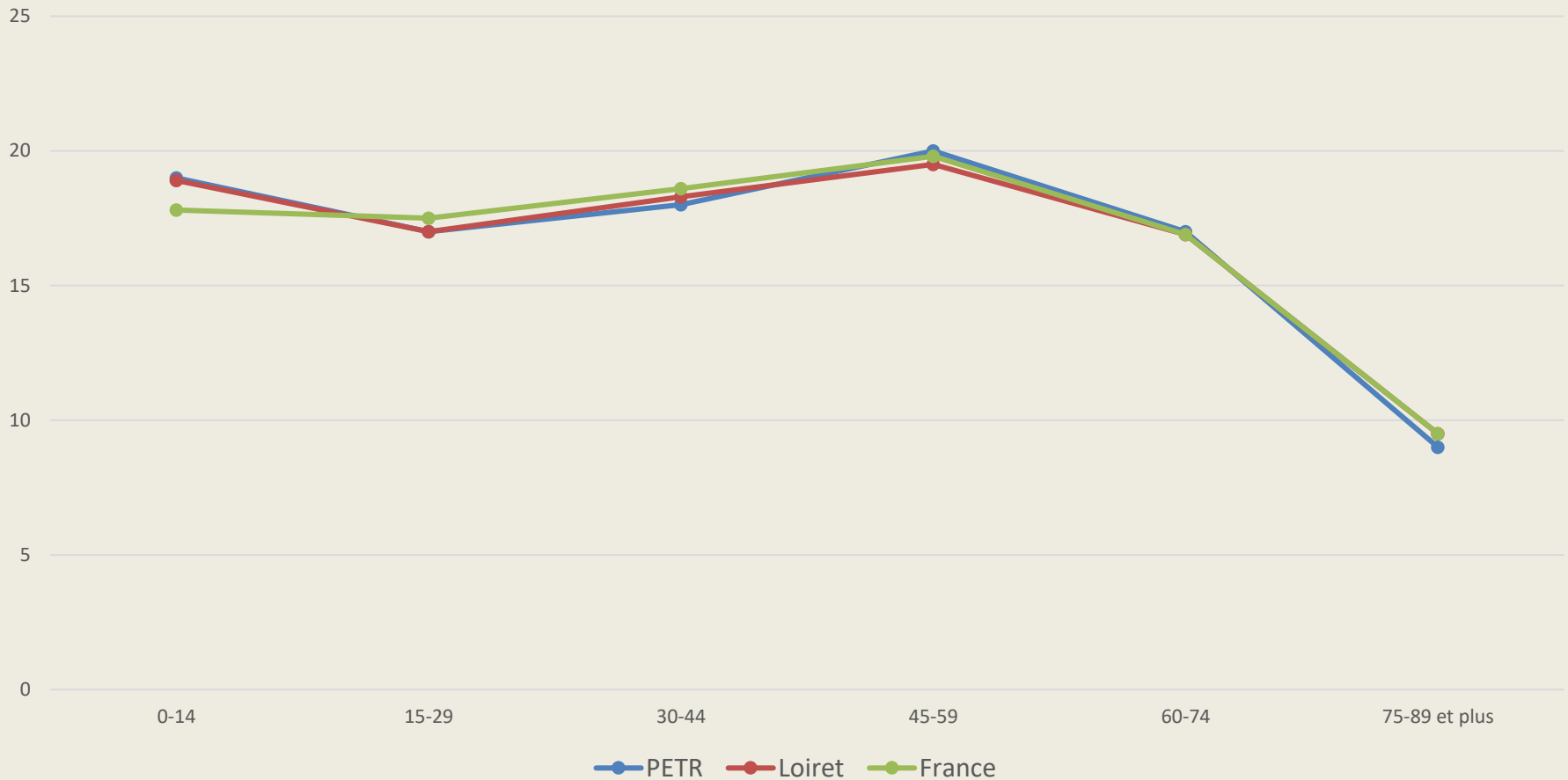


CCPG



Classes d'âge de la population en 2020

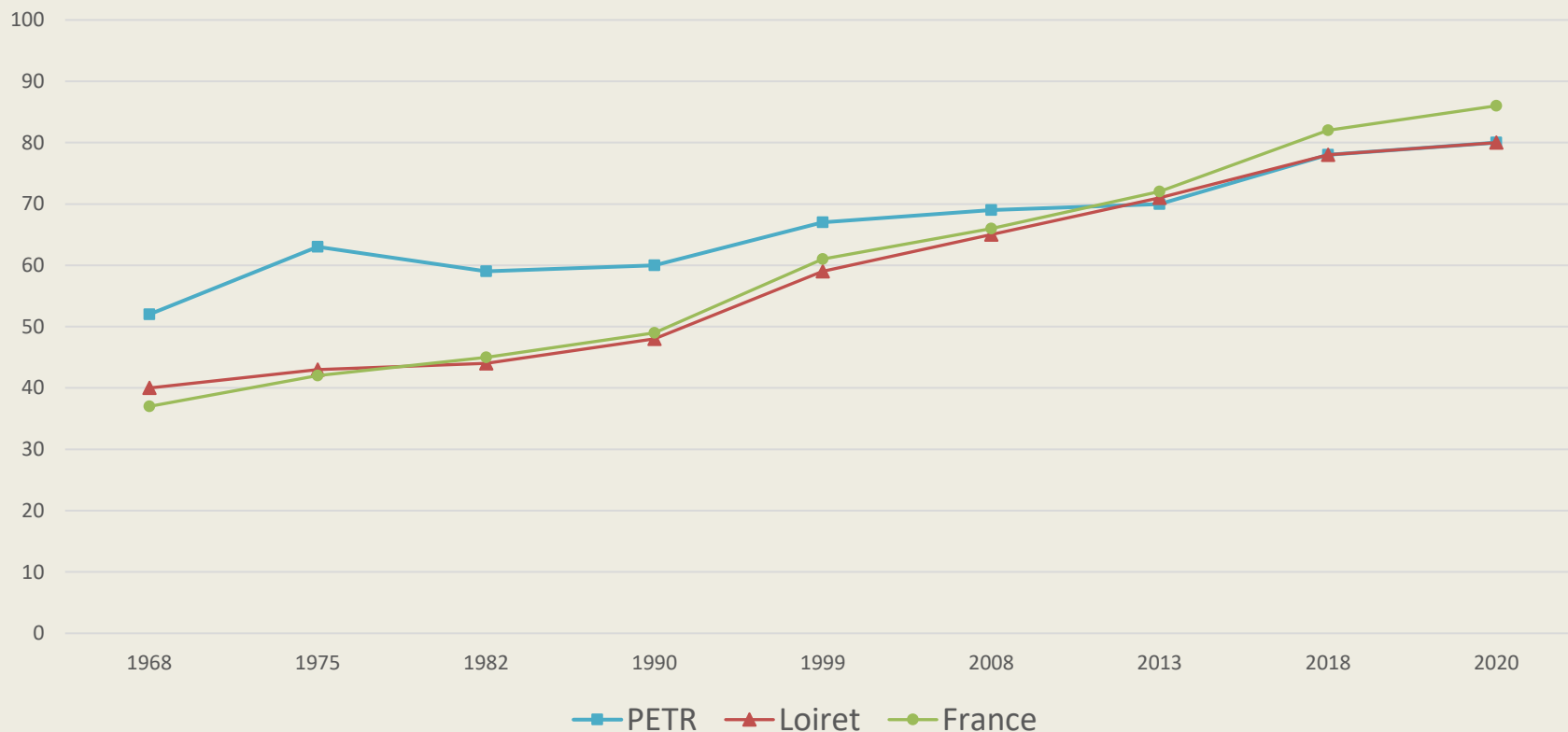
Âges des populations en 2020 en %



Source : INSEE

> Plus d'enfants et d'adolescents en moyenne, mais il y a un départ important des jeunes autour des 20 ans, soit une fois arrivés à l'âge des études supérieures.

Indice de vieillissement



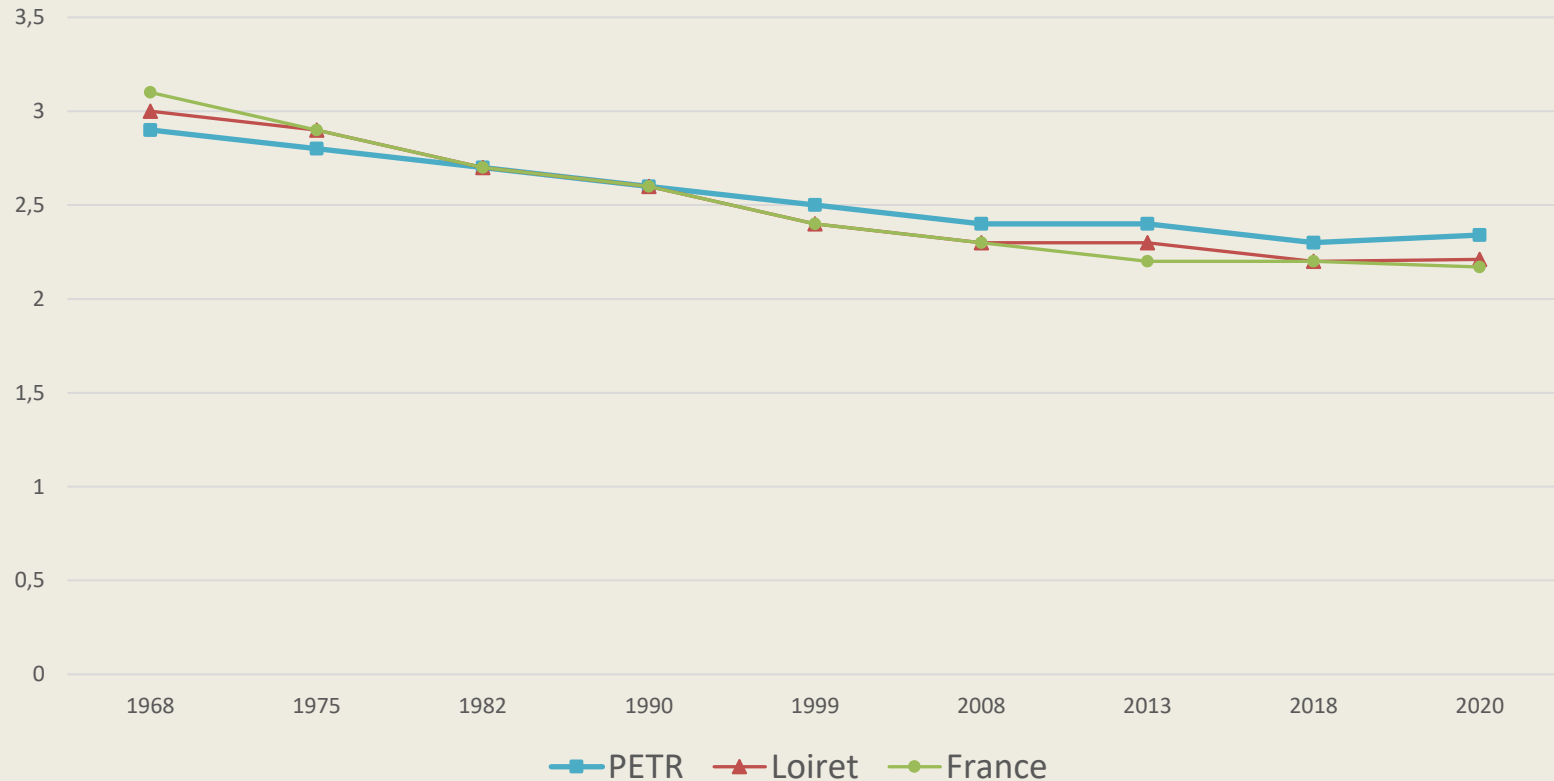
Source : INSEE

> « L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. »

> Le PETR BGP dispose d'un indice de vieillissement assez stable, mais toutefois en hausse. Cette hausse signifie que les personnes âgées de plus de 65 ans sont de plus en plus représentées par rapport aux jeunes.

Taille moyenne des ménages

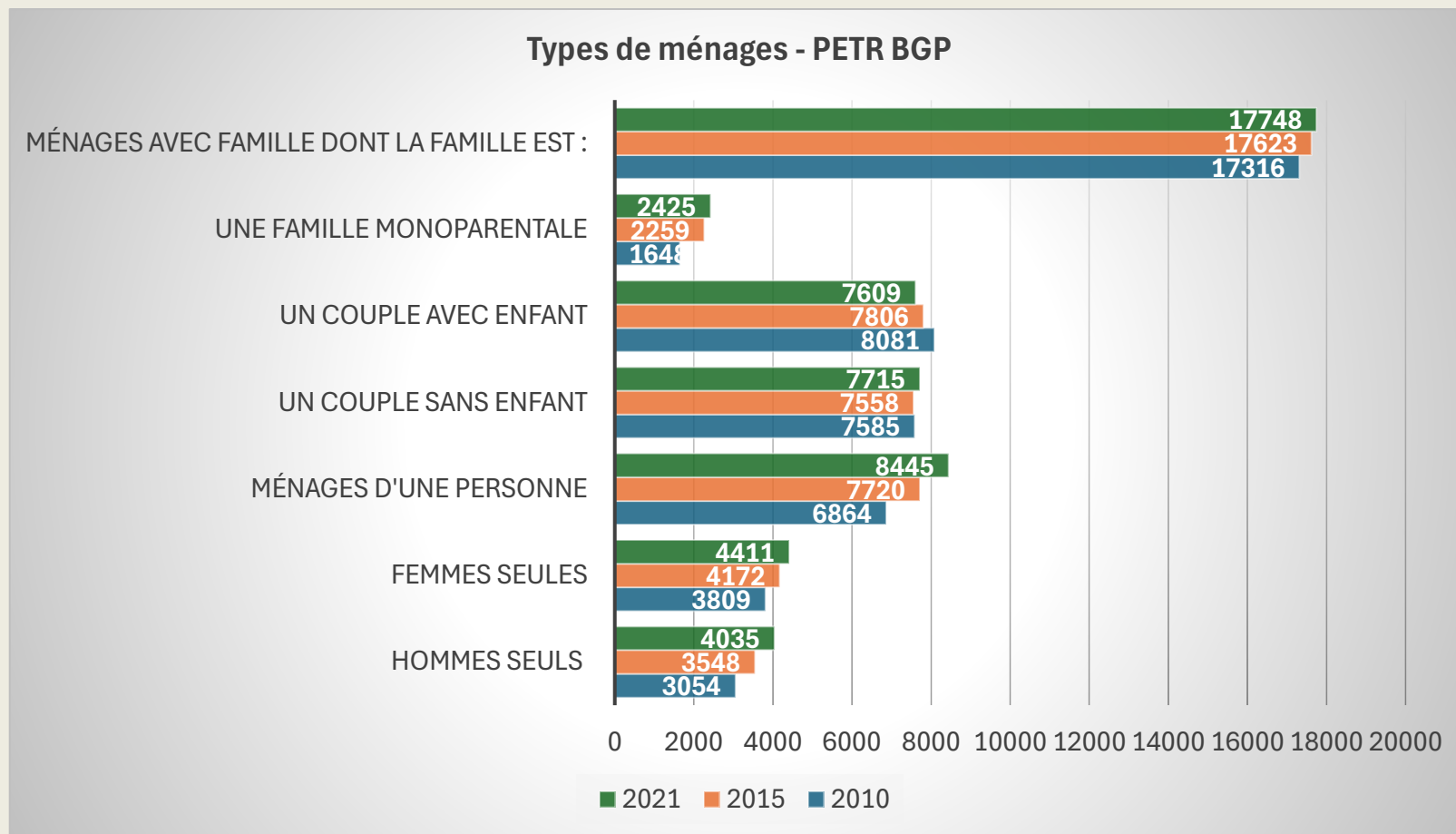
Taille moyenne des ménages



Source : INSEE

- > La taille moyenne des ménages continue à diminuer et avoisine les 2,3 personnes par ménage à l'échelle du territoire.
- > La dynamique est similaire aux échelles du département et de la France.

Types de ménages (nombre de ménages)



Source : INSEE

> Entre 2010 et 2021 sur le territoire du PETR BGP, on constate une augmentation marquée des familles monoparentales + 47,15% et des hommes seuls +32,12%, ainsi qu'une forte baisse des « autres ménages sans famille » -49,45% et une baisse des couples avec enfants -5,84%.

2

HABITAT

ORIENTATIONS SCOT

- **Construire environ 300 nouveaux logements par an** (soit environ 6000 d'ici 2039).
- **Ralentir la construction dans les communes rurales.**
- **Stabiliser la vacance** et favoriser le renouvellement.

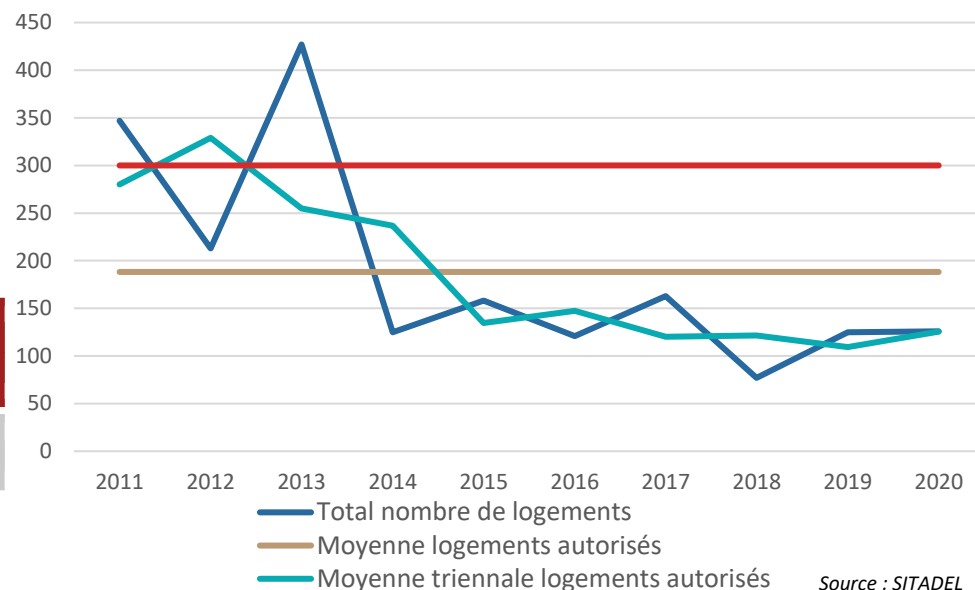
La progression du parc de logements

> L'évolution du parc est en deçà des objectifs fixés par le SCoT révisé couvrant le territoire. En effet, l'objectif actuel est de 300 logements. Or, la tendance depuis 2012/2013 est à la baisse de production de logements. L'objectif n'est pas atteint.

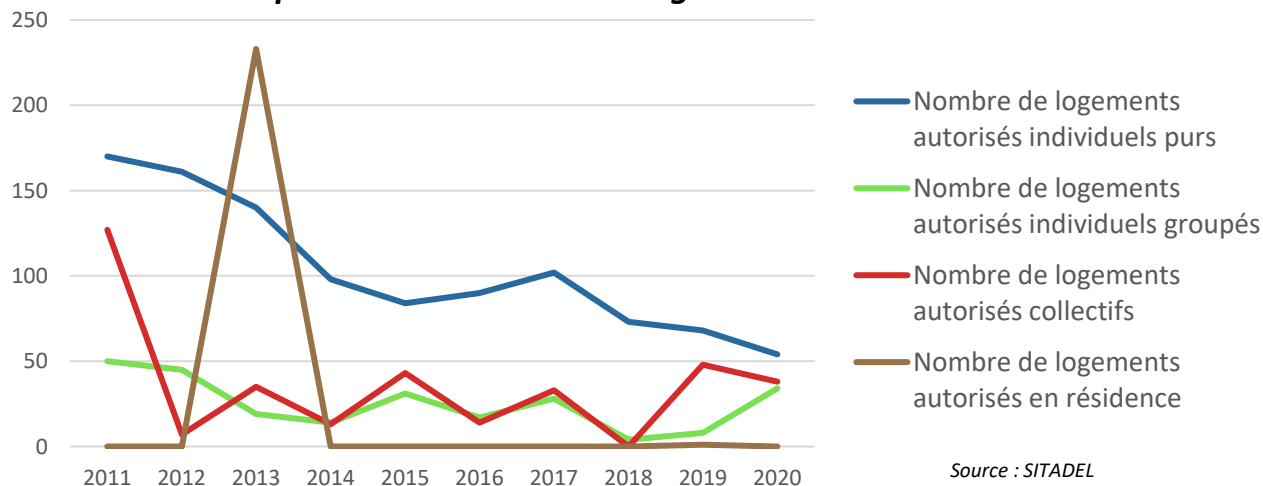
	Nombre de logements en 2014	Nombre de logements en 2018	Nombre de logements en 2020	Rythme annuel de progression du parc
Pays BGP	30 721	31 529	31 605	202 logements/an

Source : INSEE

Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2020



Répartition des nouveaux logements autorisés



- > La production de logements individuels poursuit sa descente.
- > Le groupé/collectif reste assez stable et voit sa part augmenter par rapport à l'individuel.
- > Ouverture de la Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) des Charmilles à Chilleurs-aux-Bois en juillet 2013.

La vacance au sein du parc de logements

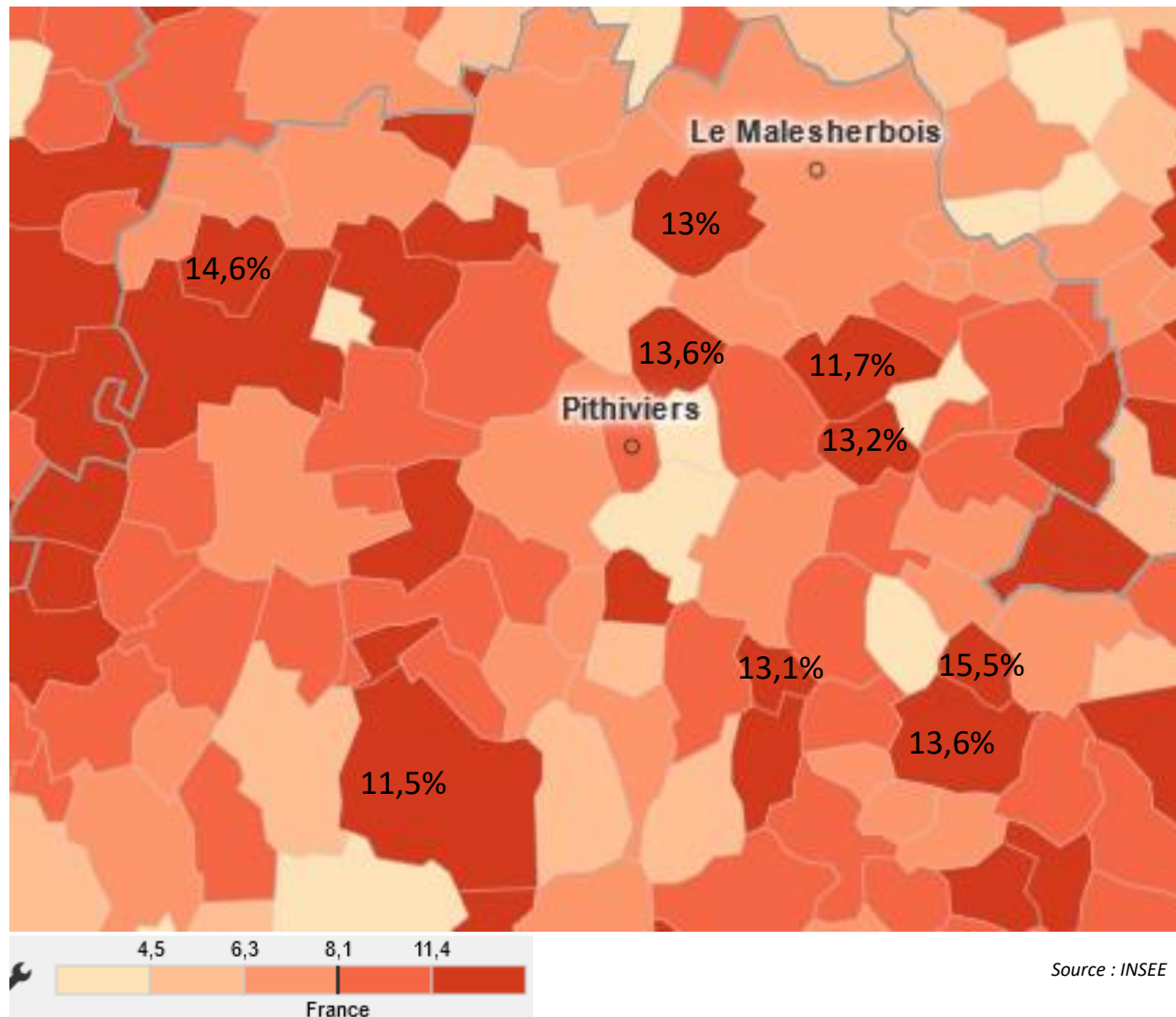
Territoire du SCoT	
Taux de vacance 1999	6,5%
Taux de vacance 2008	7,8%
Taux de vacance 2013	8,9%
Taux de vacance 2018	9,0%
Taux de vacance 2020	9,2%
Taux de vacance 2021	9,1%

Source : INSEE

> La vacance poursuit de manière plus lente son augmentation, mais reste significative. Depuis 2008, le taux de vacance moyen du PETR est supérieur à celui de la France (8,1% en 2021 pour la France contre 9,1% pour le territoire, 9,9% en 2021 pour la Région et 8,9% pour le Loiret).

> La situation reste disparate avec la partie nord et centrale du territoire où les marchés sont plus tendus.

Part de logements vacants par commune en 2021



3

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & COMMERCIAL

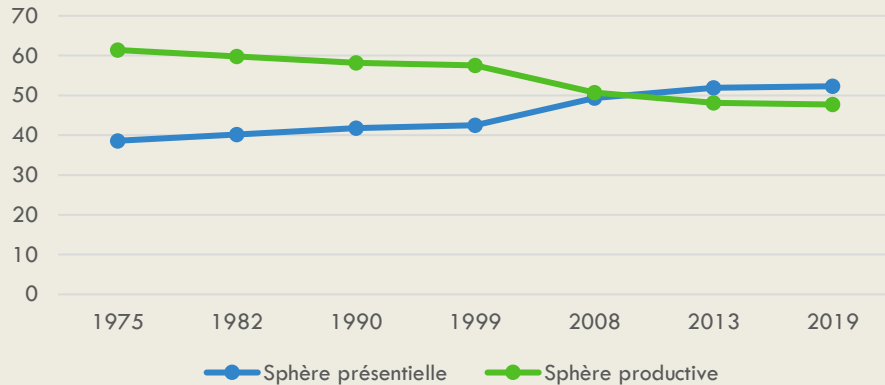
ORIENTATIONS SCOT

- **Équilibrer et renforcer l'armature économique du territoire**
- **Préserver et conforter les activités agricoles**
- **Améliorer l'efficacité du foncier des zones d'activités**
- **Garantir un service commercial efficace**

Les secteurs d'activités

Évolution du rapport entre sphère productive et sphère présentielle à l'échelle du PETR BGP

Part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive - sur le PETR BGP



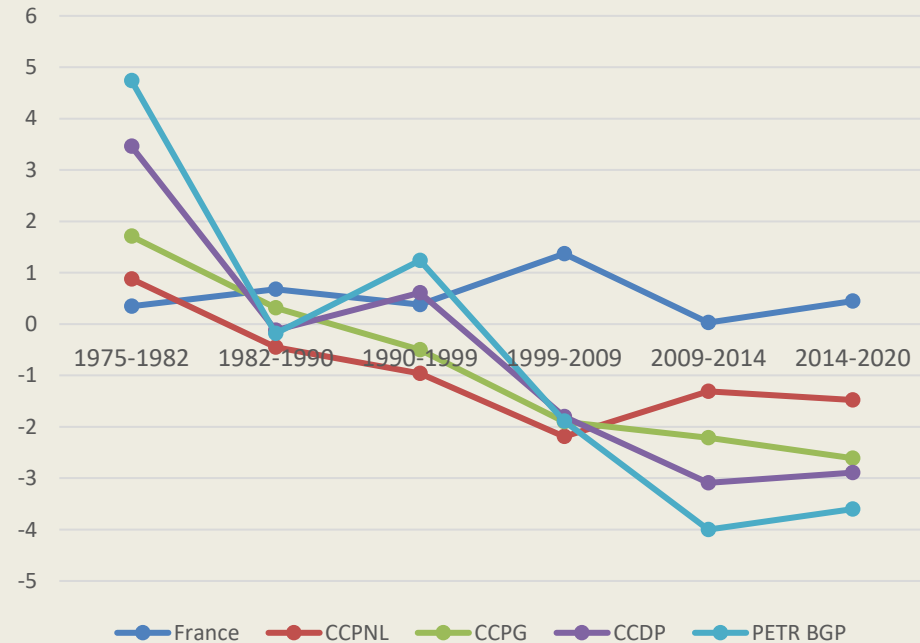
Source : INSEE

Taux de chômage des 15 à 64 ans

	2008	2013	2018	2020	2024
SCoT	9,6%	12,2%	12,9%	12,1 %	6,8 %
Loiret	9,7%	12,5%	12,7%	12,2 %	7,3 %
France	11,6%	13,6%	13,4%	12,7%	7,1 %

Source : INSEE et France Travail

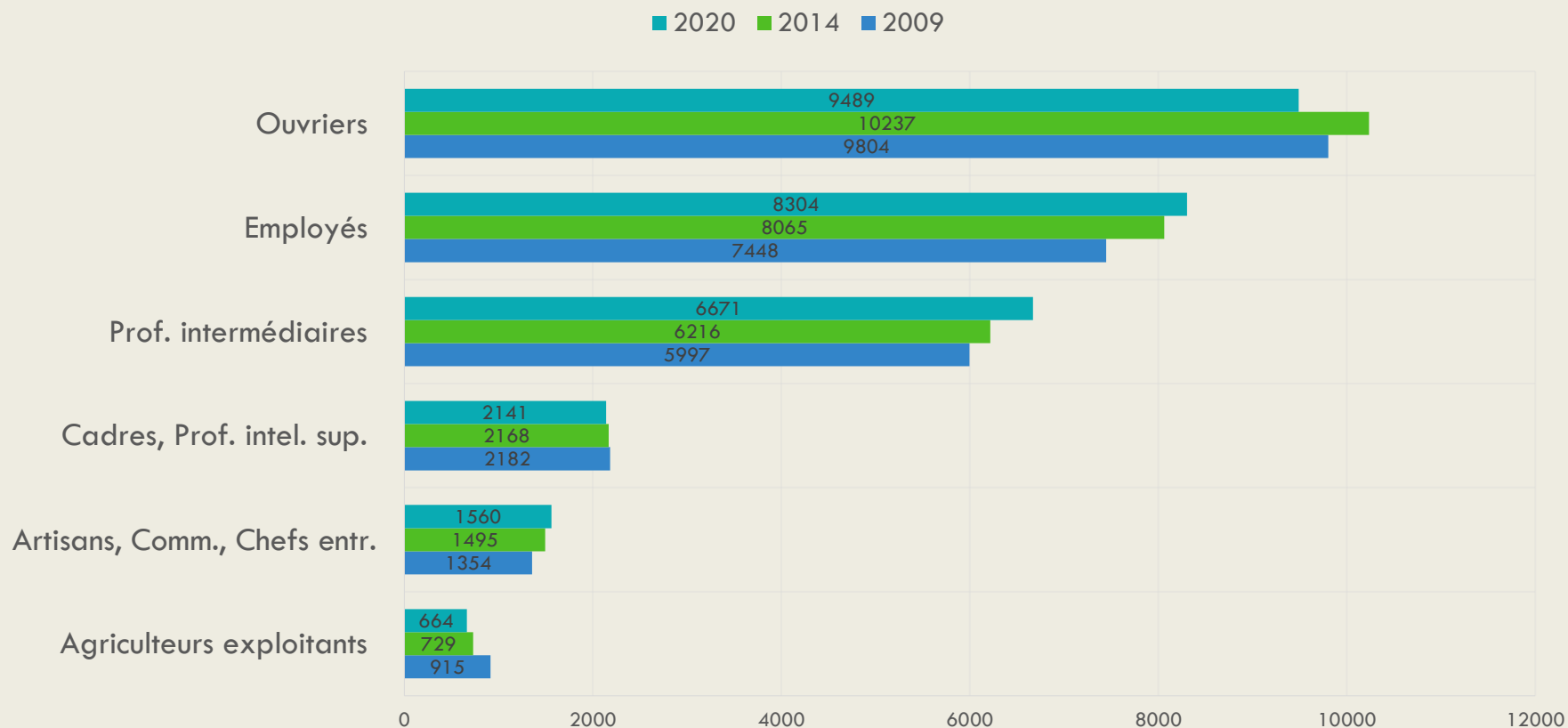
Taux d'évolution annuel de l'emploi



> Depuis 2008, la sphère présentielle est plus importante que la sphère productive, cela signifie que le territoire produit des biens et des services pour les habitants du territoire. L'économie locale est davantage soutenue par les activités et les services qui répondent aux besoins des résidents et des visiteurs que par les activités productives traditionnelles comme l'industrie.

> Au niveau du chômage, le taux est inférieur à la moyenne départementale et nationale.

EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE SUR LE PETR BGP



> En 2020, la part d'emploi ouvrier a légèrement diminué par rapport à 2014. La part d'emploi en statut employés a augmenté de 2014 à 2020. Ce même constat est à noter sur les professions intermédiaires (infirmières, assistantes sociales, professeurs des écoles, commerciaux, comptables, contremaîtres).

4

CONSOMMATION FONCIÈRE

ORIENTATIONS SCoT

- Méthode CERTU (dilatation érosion 50m/25m – évolution de la tache urbaine, avec base de données BDTPOPO.
- Limiter l'étalement urbain et favoriser la densification et combler les dents creuses

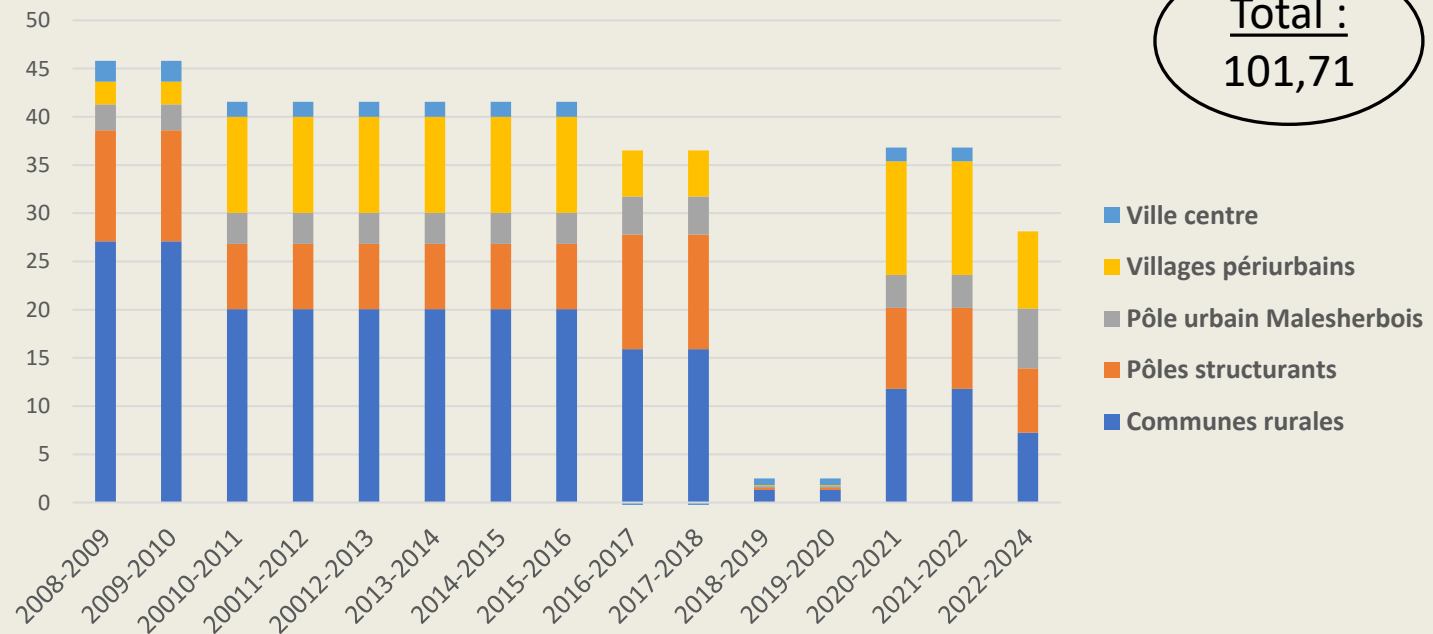
Indicateur N°1 / Consommation foncière – Tache urbaine

La consommation foncière selon l'utilisation des données brutes de l'IGN

- Tache urbaine 2023

	Communes rurales	Pôles structurants	Pôle urbain Malesherbois	Villages périurbains	Ville centre	Total général (ha)
2020-2022	23,6	16,8	6,8	23,6	2,8	73,6
2022-2024	7,23	6,68	6,2	8	0	28,11

Pôle urbain central



Consommation d'ENAF

SRADDET CVL modifié – Loi ZAN

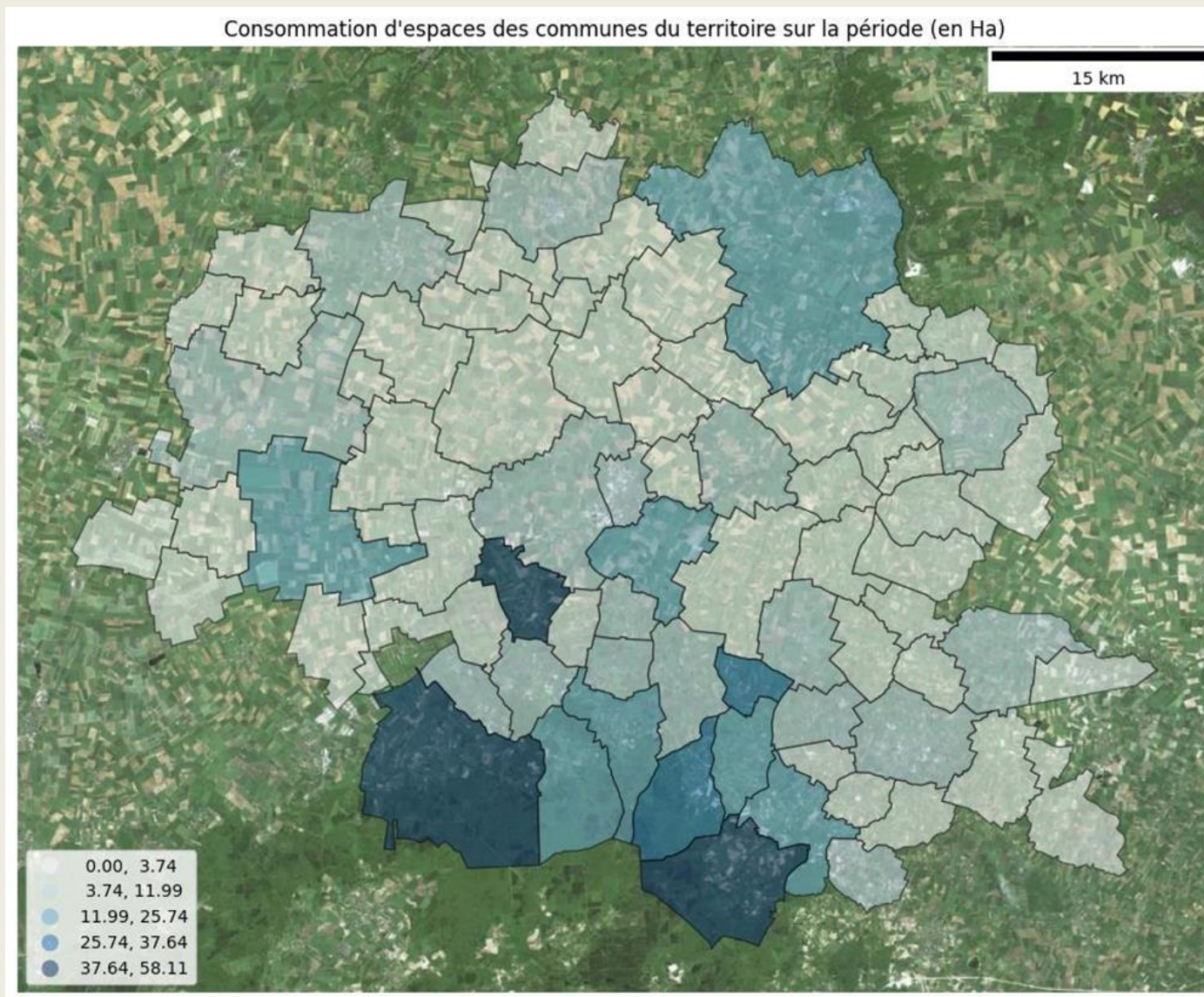
La loi Climat & Résilience d'août 2021 fixe un objectif de diminution par deux de **la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)** d'un territoire entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation d'espaces de **l'année 2011 à l'année 2020**. Le PETR BGP ayant consommé une surface de **467 hectares** depuis 2011, la consommation d'espaces **d'ici 2031** devrait tendre vers une surface de **234 hectares environ** => **qui passent à 178 hectares avec la dotation de base établie par la Région Centre Val-de Loire (Cf. SRADDET)**.

Pour la période 2021-2031, on raisonne en consommation d'espaces. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est entendue comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (article 194 de la loi Climat et résilience).

Au niveau national, elle est mesurée par les fichiers fonciers, retraités par le CEREMA.

<https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/81285f91fb774d3586b4b5dc2a9f5e6b>

Consommation d'ENAF sur le territoire du PETR BGP sur la période de 2011 à 2020



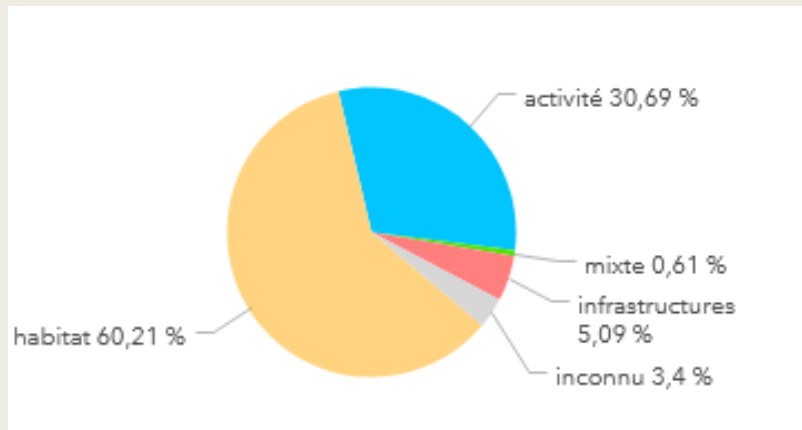
Consommation d'ENAF sur le territoire du PETR BGP sur la période de 2011 à 2020 par commune – les rapports triennaux (ha)

Communes	Consommation d'ENAF 2011-2020	Consommation d'ENAF 2021	Consommation d'ENAF 2022	Consommation totale 2021-2022
Pannecières	0	0	0,1	0,1
Outarville	3,9	0,4	0,1	0,5
Oison	0,2	0	0	0
Mareau-aux-bois	11,3	0	0,9	0,9
Léouville	0,1	0	0	0
Greneville-en-Beauce	2,2	0,1	0,1	0,2
Courcy-aux-Loges	13,9	0	2,3	2,3
Chaussy	0,2	0	0,1	0,1
Bouilly-en-Gâtinais	7,3	0	0	0
Audeville	0,5	0	0	0
Jouy-en-Pithiverais	1,4	0,93		0,93
Chatillon-le-Roi	0,2	0	0,1	0,1
Pithiviers	5,8	0,3	0	0,3
Guigneville	3,2	0,2	0	0,2
Dadonville	10,7	0,9		0,9
Autruy-sur-Juine	2,91	0,62	0,4	1,02
Givraines	0,8	0	0	0
Boisseaux	2,6	0	0	0

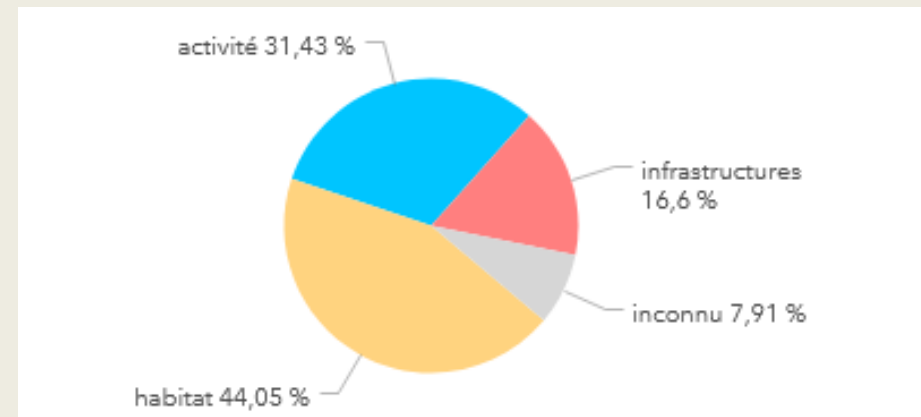
Consommation foncière d'ENAF

Répartition de la consommation d'ENAF de 2011 à 2023 par Communauté de communes

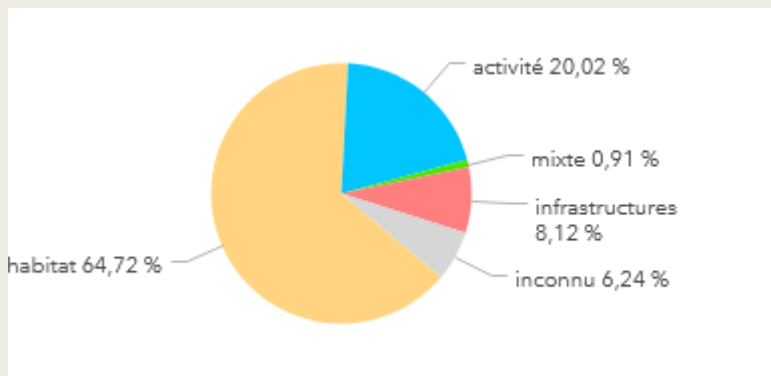
CCDP



CCPNL

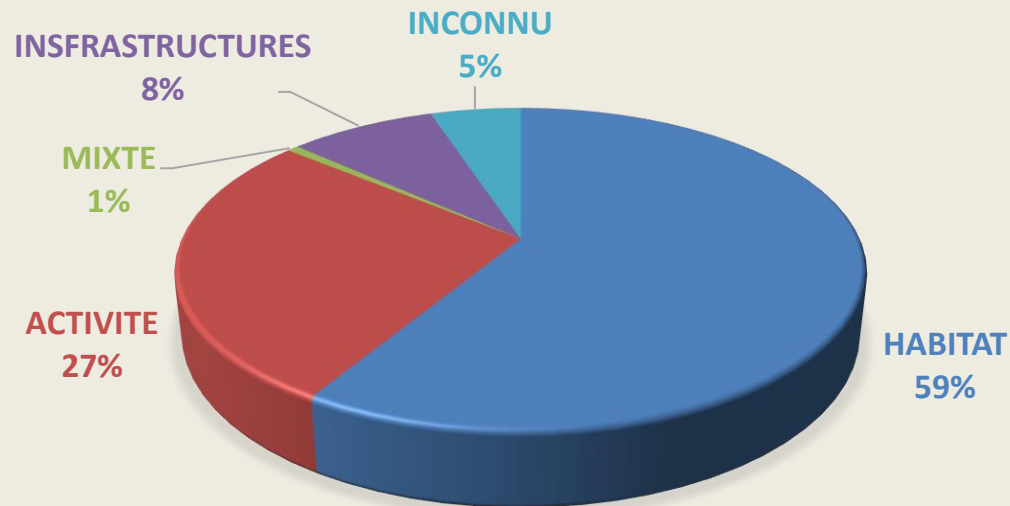


CCPG



Consommation foncière d'ENAF

La consommation des ENAF – Périmètre PETR BGP – 2011- 2020- SCoT BGP



> On constate que la majorité d'ENAF consommés est consacrée aux logements.

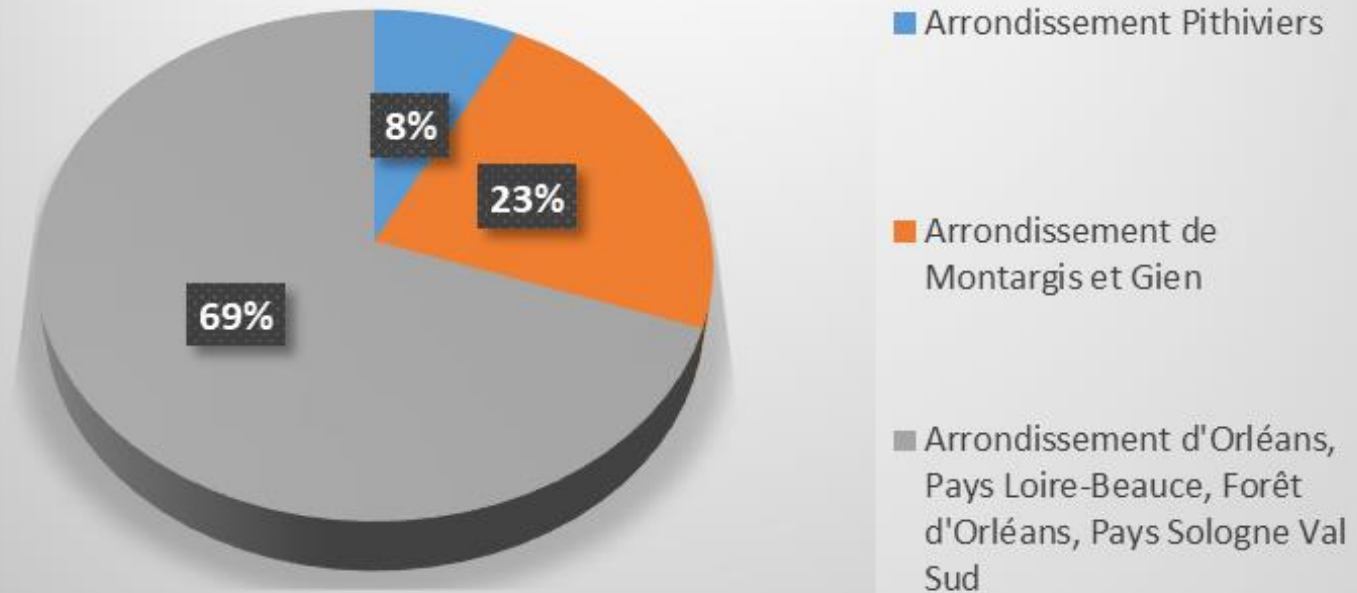
> On constate que le taux de répartition de l'habitat (taux de spécialisation) est comme suit : les taux de consommation pour l'habitat sont plus forts dans les communes plus rurales (communes rurales + certains pôles structurants), alors que la consommation à usage d'activité est plus forte pour les pôles urbains (villages périurbains).

L'objectif du SCoT est de renforcer les pôles structurants plutôt que les communes rurales.

La tendance actuelle correspond qu'à moitié à la logique territoriale.

L'idéal serait de combler les dents creuses par des logements, à l'intérieur de la tache urbaine pour limiter la consommation d'ENAF en périphérie des communes.

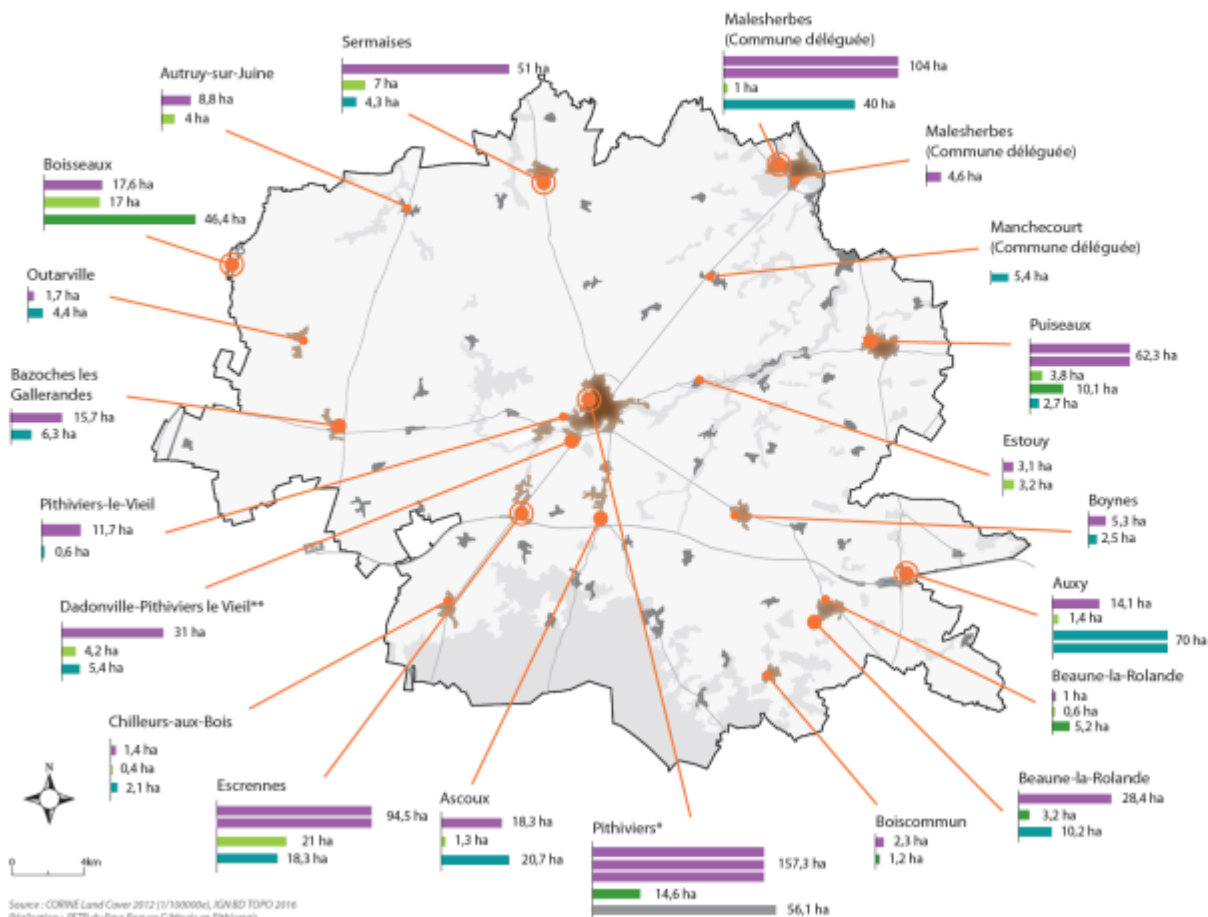
Consommation des ENAF entre 2011-2020 sur le territoire du Loiret



Consommation foncière - TU

La consommation foncière par zones d'activités

DISPONIBILITES FONCIERES AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES (Surfaces brutes)



- Zones d'activités stratégiques
- Zones d'activités intermédiaires
- Zones d'activités de proximité
- Surfaces occupées
- Surfaces immédiatement disponibles
- Surfaces disponibles sous conditions (équipement)
- Surfaces en projet (non zonées ou non maîtrisées)
- Surfaces indéterminées
- Polarités
- Autre tissu urbain



*Les surfaces indéterminées correspondent :
 - à des espaces «gérés» autour de la sucrerie
 - à des espaces difficilement accessibles
 - à des espaces pollués

**Entendu comme une seule zone, comme indiqué dans le schéma de développement économique. On notera qu'il n'y a plus de disponibilités sur la commune de Dadonville.

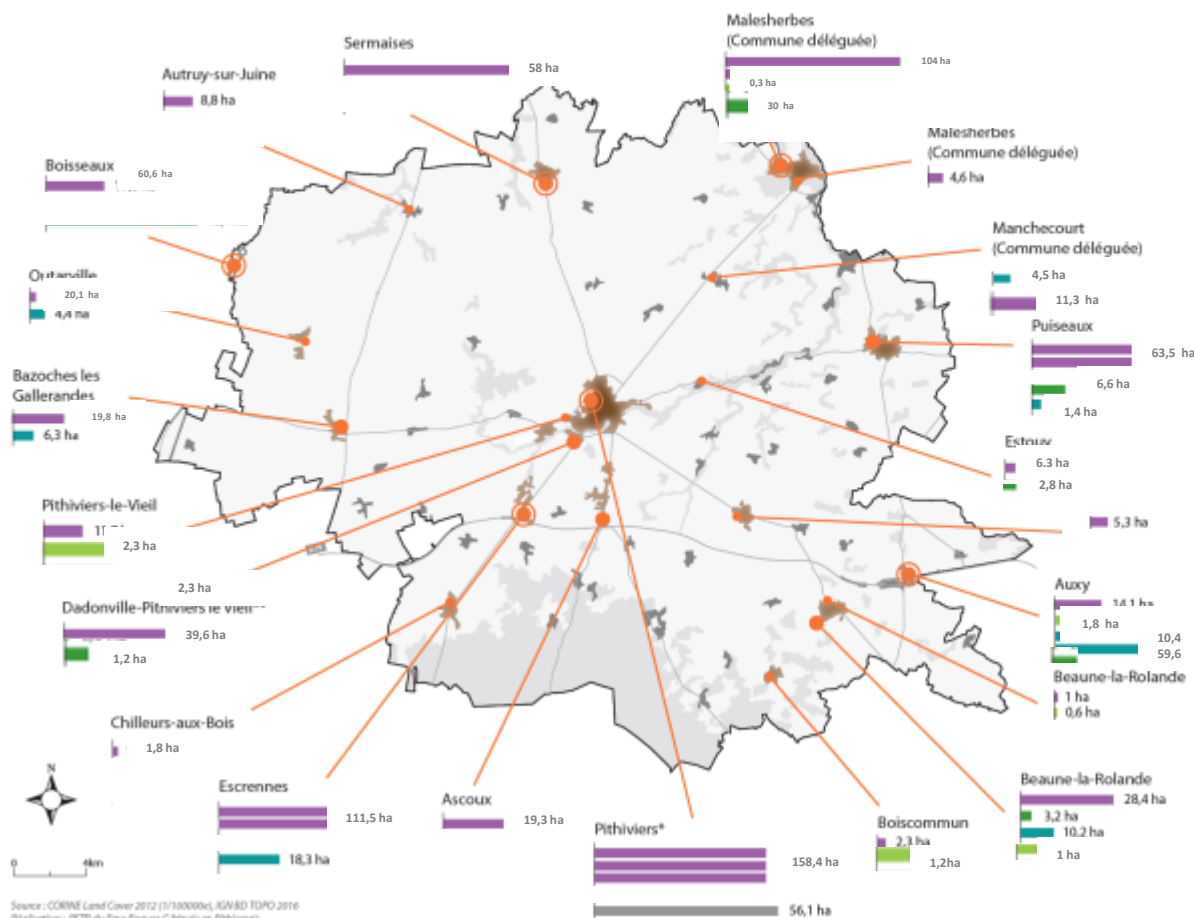
Source : CORINE Land Cover 2012 (1/100000), IGN BD TOPO 2016
 Réalisation : PETR du Pays Beauce Gâtinais en Brie/Verdoy

Consommation foncière - TU

La consommation foncière par zones d'activités en 2024

DISPONIBILITES FONCIERES AU SEIN DES ZONES D'ACTIVITES (Surfaces brutes)

+ 107,3 ha de consommation foncière sur les zones d'activités



Zones d'activités sur le territoire du PETR BGP	Année 2019	Année 2024
Surfaces occupées	643,1	750,4
Surfaces immédiatement disponibles	79,5	7,2
Surfaces disponibles sous conditions (équipement)	66,1	100,2
Surfaces en projet (non zonées ou non maîtrisées)	192,9	55,8
Surfaces indéterminées	56,1	56,1

*Les surfaces indéterminées correspondent :
 - à des espaces agricoles autour de la sucrerie
 - à des espaces difficilement accessibles
 - à des espaces pollués

**Entendu comme une seule zone, comme indiqué dans le schéma de développement économique. On notera qu'il n'y a plus de disponibilités sur la commune de Dadonville.

Source : CORINE Land Cover 2012 (1/100000), IGV BD TOPO 2016
 Réalisation : PETR du Pays Beauce Gâtinais en PIV/Veris

5

CLIMAT AIR ÉNERGIE

ORIENTATIONS SCoT

PCAET :

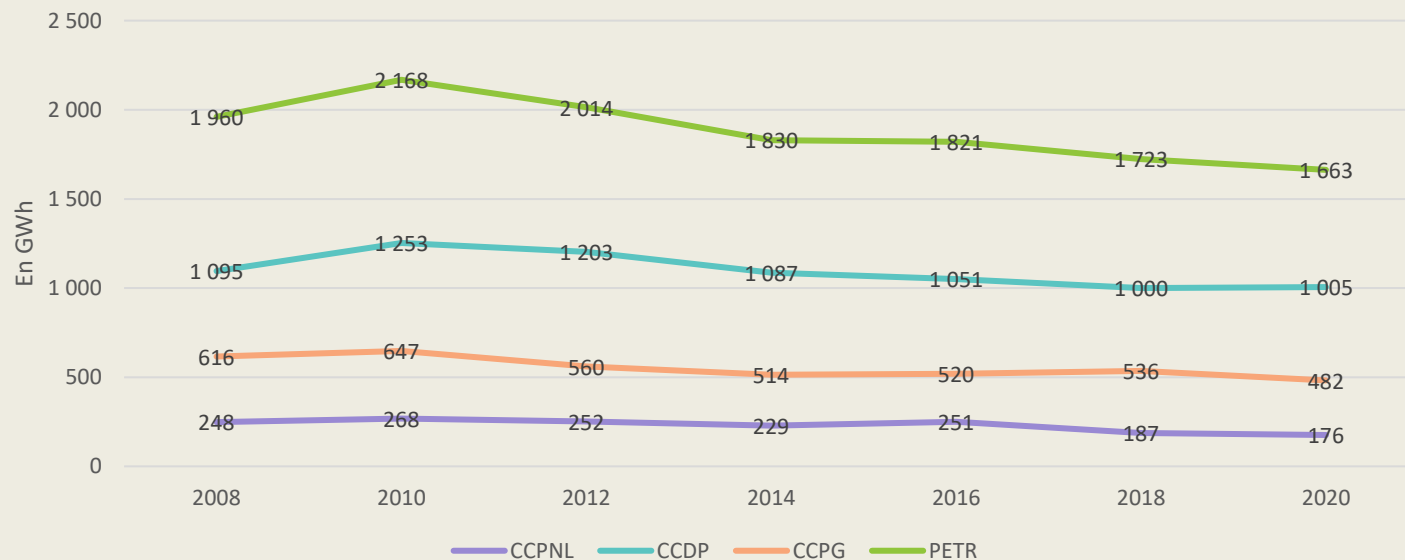
- Valoriser le potentiel renouvelable du territoire pour un développement plus soutenable et une autonomie énergétique grandissante.
- Engager une réflexion à long terme pour se prémunir des risques sanitaires et économiques résultant du changement climatique

Focus - Indicateurs N°3 / Climat - Energie

[Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre \(ligair.fr\)](#)

ODACE – données
année 2020
(MAJ février 2024)

Indicateur : 3.1. Evolution des consommations énergétiques (données 2020)



Entre 2018 et 2020, il est constaté une diminution de la consommation d'énergie, passant de 1723 GWh à 1663 GWh. **L'objectif du PCAET 2028 (1696 G. Wh) est déjà dépassé.**

Le SRADDET 2026 (1732 G. Wh) est également atteint.

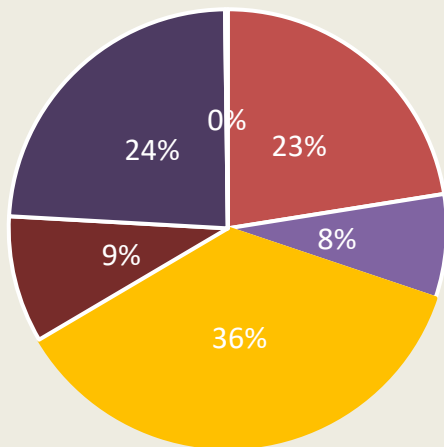
Indicateurs N°3 / Climat - Energie

[Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre \(ligair.fr\)](https://ligair.fr)

ODACE – données
année 2020
(MAJ février 2024)

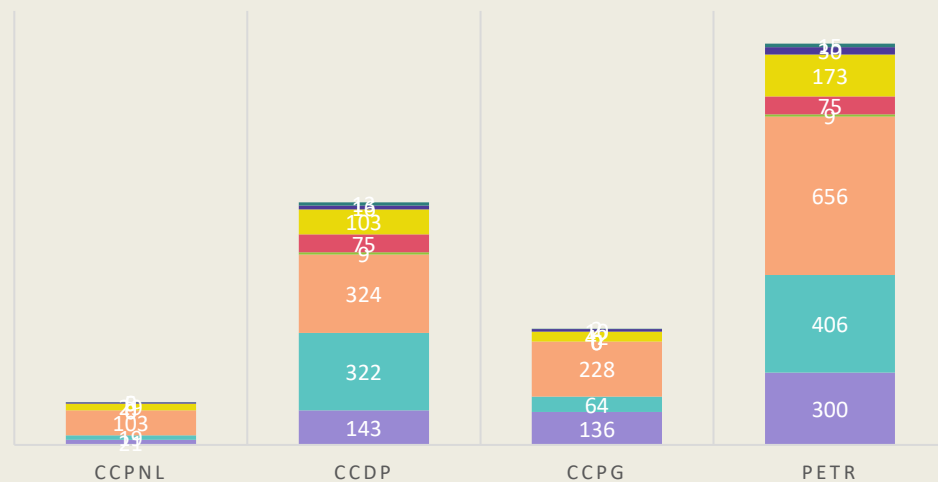
Indicateur : 3.1. Evolution des consommations énergétiques (données 2020)

PETR : consommation d'énergie en 2020 selon les secteurs d'activités



- Résidentiel
- Tertiaire
- Déchets
- Agriculture
- Transport routier
- Autres transports
- Industrie

- Chaleur et froid issus de réseau (émissions indirectes)
- Autres énergies renouvelables (EnR)
- Bois-énergie (EnR)
- Autres non renouvelables
- Combustibles Minéraux Solides (CMS)
- Produits pétroliers
- Gaz Naturel
- Electricité (émissions indirectes)

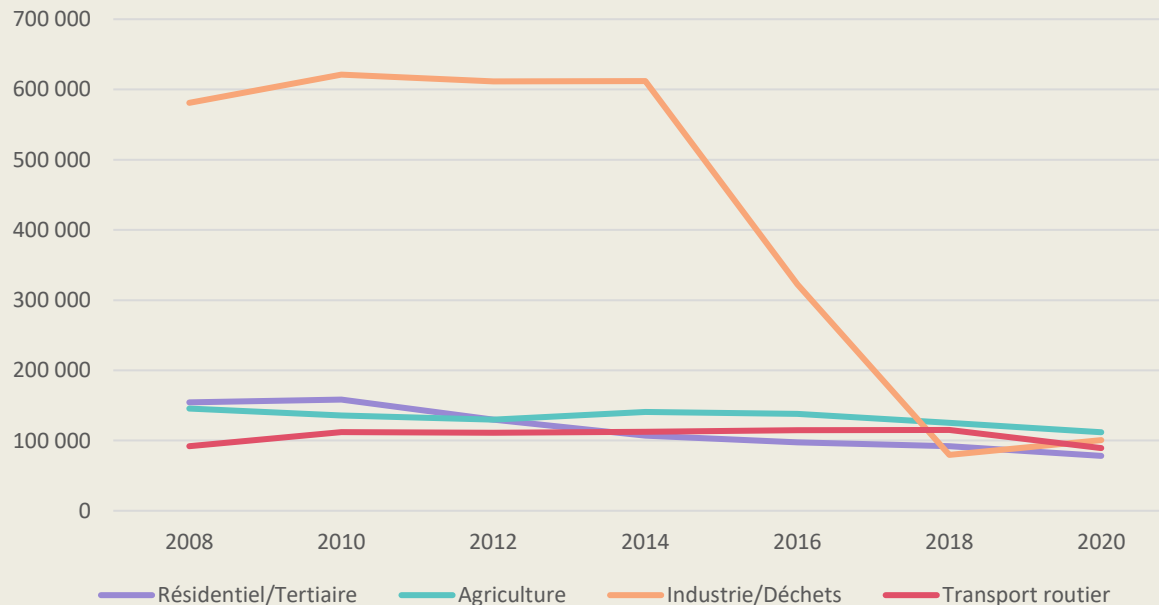


Indicateurs N°3 / Climat - Energie

[Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre \(ligair.fr\)](#)

ODACE – données
année 2020
(MAJ février 2024)

Indicateur : 3.2. Evolution des émissions de gaz à effet de serre (données 2020)



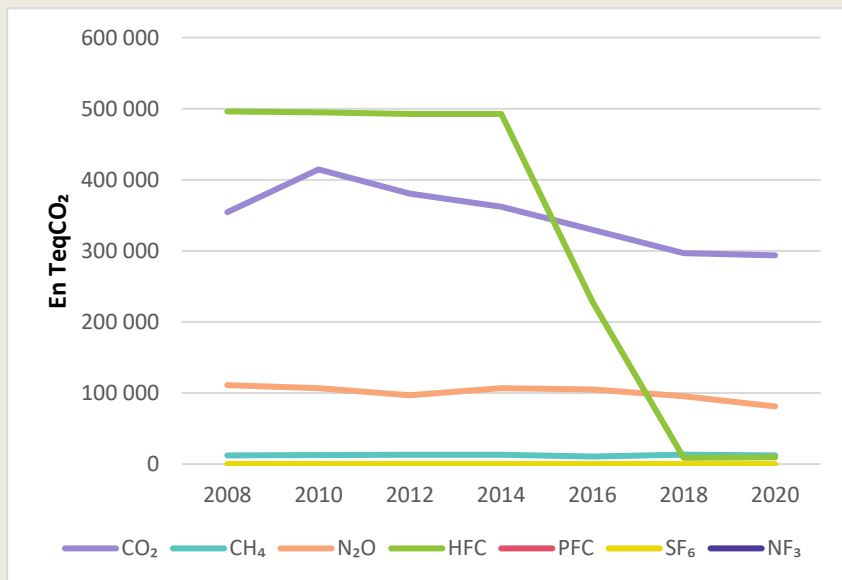
Les GES sont passés de 414 050 TeqCO² en 2018, à 396 682 TeqCO² en 2020. On constate donc une légère diminution. **Objectif PCAET de l'année 2038 déjà atteint (398 111 TeqCO²).** **L'objectif SRADDET de l'année 2036 (398 740 TeqCO²) est lui aussi déjà atteint.**

Indicateurs N°3 / Climat - Energie

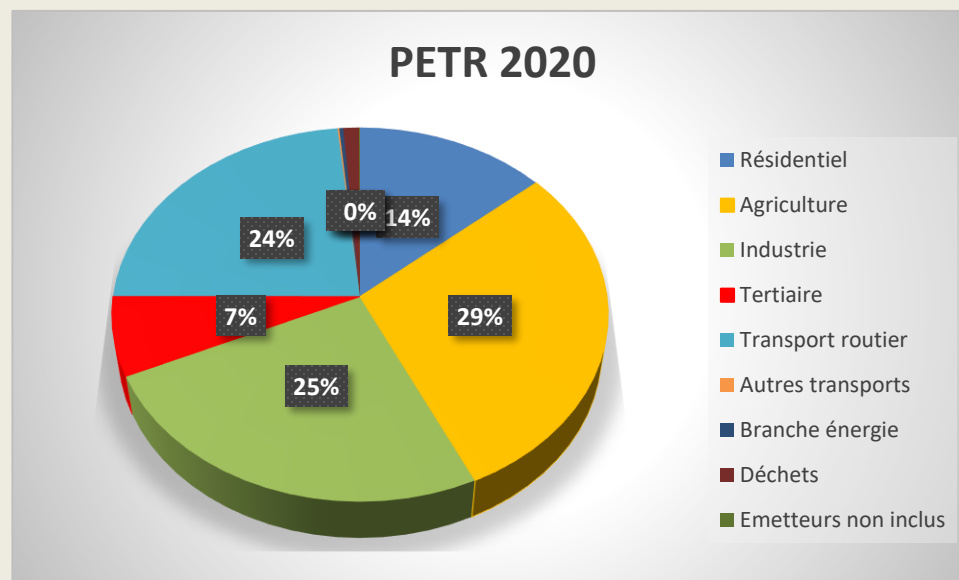
[Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre \(ligair.fr\)](#)

ODACE – données
année 2020
(MAJ février 2024)

3.2. Evolution des émissions de gaz à effet de serre (données 2020)



Par polluants atmosphériques



Par secteurs d'activités (2020)

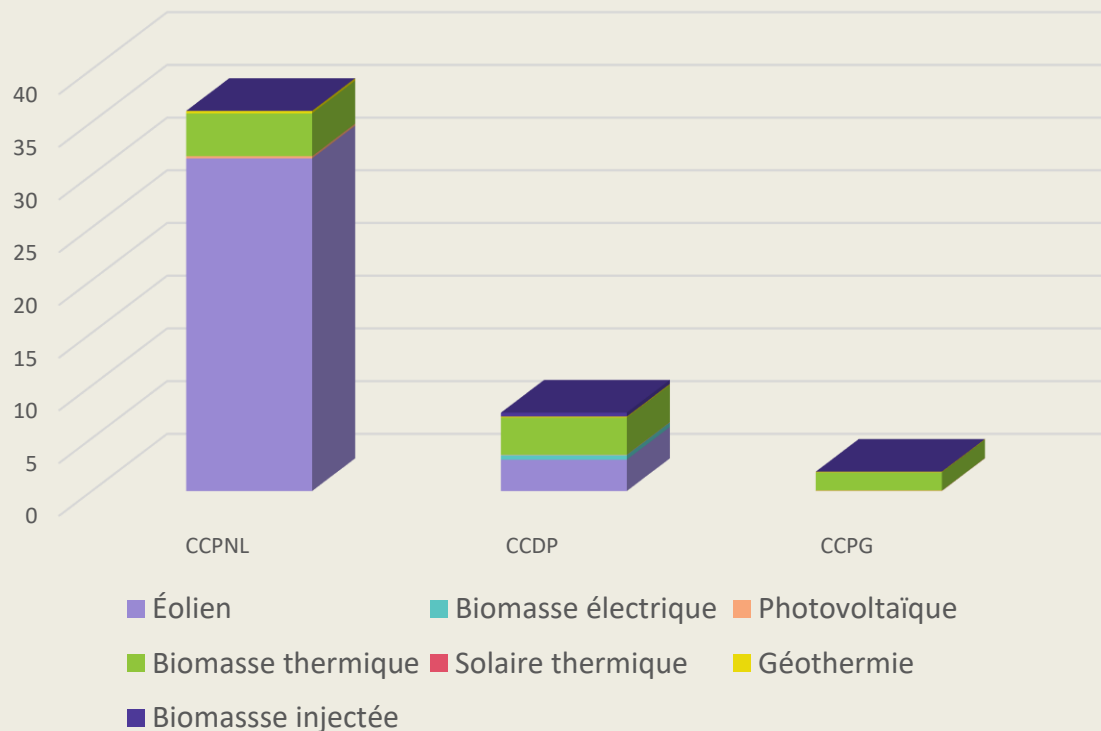
Indicateurs N°3 / Climat - Energie

[Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre \(ligair.fr\)](#)

ODACE – données
année 2020
(MAJ février 2024)

Indicateur 3.3. Développement de la production d'énergies renouvelables (données 2020)

Production par habitant en 2020 (en MWh)



CCPG	48 GWH
CCPNL	248 GWH
CCDP	218 GWH
PETR	514 GWH

L'objectif du PCAET de l'année 2021 est pratiquement atteint (516,7 GWh).

Objectif SRADDET 2021 : 539 GWh non atteint, mais des gros projets d'envergure sont en cours.

Indicateur 3.3. Développement de la production d'énergies renouvelables (données 2020)



Quelques exemples de projets en cours ...

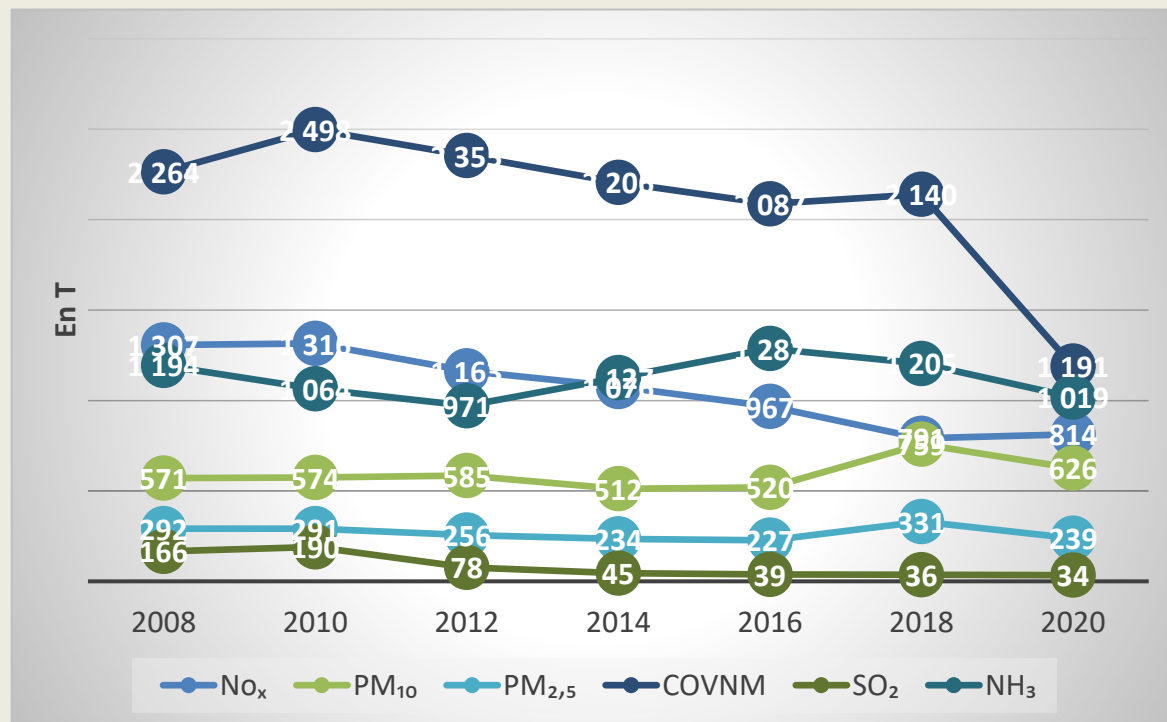
- Un projet de 6 éoliennes à Tivernon : 52 650 MWh produits, 24 MW de puissance installée soit 23 700 personnes alimentées par ans, chauffage compris. Projet avec du financement participatif.
- Un projet de méthanisation à Outarville : une production de 270 Nm³ (normo-mètres cubes) soit la consommation de 2 000 foyers, et un épandage sur 1 720 hectares.
- Un projet de panneaux photovoltaïques à Bazoches-les-Gallerandes sur 4,6 ha. La puissance est de 4,127 MWc.

Indicateurs N°3 / Climat - Energie

[Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre \(ligair.fr\)](#)

ODACE – données
année 2020
(MAJ février 2024)

Indicateur 4.3 Qualité de l'air sur le territoire du Pays (données 2020)



Le PETR BGP est passé de 5 794 tonnes (T) de polluants atmosphériques en 2008, à 5 261 T en 2018 et, à **3 923 T** en 2020. On constate une nette diminution de -32% depuis l'année 2008.

Les objectifs du PCAET de l'année 2024 et celui du SRADDET de l'année 2022 ont été atteints.

6

TRANSPORT ET DÉPLACEMENT

ORIENTATIONS SCOT

- Faciliter les déplacements et limiter la dépendance à la voiture individuelle
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle,
- Articuler urbanisme et déplacements

Encourager les déplacements de proximité (1 à 3 km) : modes doux

- Des parkings vélos devront être implantés à proximité des principaux pôles : ↘
 - Mise en place de modes doux entre les principaux pôles : Dadonville à Pithiviers et de Pithiviers à Pithiviers-le-Viel.
 - Dans les pôles urbains et les pôles structurants, des espaces de connexion entre les transports collectifs, la voiture et les modes doux seront à envisager : ↘
- Une étude mobilité est en cours sur le territoire des 3 EPCI.
 - Projet TAD à l'initiative du réseau des entreprises Malesherbes, Sermaises et Puisseaux (MSP).

Aménagement des pistes cyclables



Pithiverais
Communauté de Communes
Un territoire qui rayonne

26,1 km
Dont 21km en site propre



Pithiverais
Terre Gâtinais
Audacieuse

13,5 km
Dont 8km en site propre



Communauté de communes
PLAINES NORD LOIRET

0 km

Indicateur de suivi : aucun

7

L'ENVIRONNEMENT


ORIENTATIONS SCoT

- S'appuyer sur les Trames Verte et Bleue (TVB) pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité
- Renforcer les continuités écologiques
- Affirmer une gestion raisonnée et une valorisation des ressources.

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Protection de la Trame Verte et Bleue


- A la suite de l'analyse des documents d'urbanisme récents, la TVB apparaît majoritairement dans les PLU, en particulier au sein du PADD, à la fois sous la forme rédigée et/ou graphique. Les objectifs sont clairement affichés sous forme d'axes et retranscrits dans les AOP et ses documents graphiques.
 - Prise en compte de la TVB par l'AOP du PLUi du Beaunois

 **Espace tampon végétalisé à préserver ou renforcer**

Certains espaces aux abords des tissus limitrophes ou des espaces naturels remarquables représentent une valeur écologique importante. Une attention doit être portée à leur conservation et renforcement en forme de plantations ou des revêtements végétaux du sol.




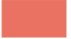


La déclinaison du principe d'espace tampon entend la présence de plusieurs strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) et une limitation des constructions ; seules les annexes non nuisantes (bruit, lumière) pourront y être réalisées.

Ces espaces tampons correspondent à une distance de 5 à 10 mètres par rapport à la zone de contact avec les espaces naturels remarquables.

 **Accompagnement paysager des axes principaux**

Les axes viaires peuvent faire objet d'un accompagnement végétal et/ou arboré afin d'augmenter leur qualité paysagère et urbaine. Des plantations ainsi que du mobilier urbain seront intégrés.

- Prise en compte dans le règlement graphique du PLUi Beaunois et classement en zones naturelles ou en zones urbaines avec les mentions suivantes :

	Espace boisé classé, au titre des articles L 113-2 et L 421-4 du Code de l'Urbanisme		UA1
	Trame jardin à protéger, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme		UA2
	Source ou mare à préserver, au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme		UA3

6

CONCLUSION

ORIENTATIONS SCoT

Tableau de synthèse

- Un bilan plutôt contrasté

Conclusion

- Trajectoire
- ↑ respectée
 - ↗ quasi-conforme
 - moyennement respectée
 - ↘ Faiblement respectée
 - ↓ Non suivie

Thématique	Orientations du SCoT	Trajectoire 2024
Evolution démographique	Atteindre les 74 000 habitants d'ici 2039 soit près de 12 000 habitants supplémentaires par rapport à 2016. (0,72%/an en moyenne)	↘
	Renforcer l'armature territoriale du Pays	↗
Habitat	Construire environ 300 nouveaux logements par an (soit environ 6000 d'ici 2039).	↓
	Stabiliser la vacance et favoriser le renouvellement.	→
	Ralentir la construction dans les communes rurales.	↘
Economie & commerce	Maintenir les bases (agriculture et industrie).	→
	Appuyer et orienter le développement de l'économie résidentielle.	↗
	Assoir le développement économique grâce aux zones d'activités.	→
	Equilibrer et renforcer l'armature commerciale	→

Conclusion

- Trajectoire
- ↑ respectée
 - ↗ quasi-conforme
 - moyennement respectée
 - ↘ Faiblement respectée
 - ↓ Non suivie

Thématique	Orientations du SCoT	Trajectoire 2024
Transports & déplacements	Renforcer les pôles du territoire et limiter la dépendance aux agglomérations voisines et diminuer les besoins de déplacements	↘
	Proposer des modes doux de déplacements dans les ZA	↘
	Encourager les alternatives à la voiture individuelle	↘
Environnement	Préserver le patrimoine naturel	↑
	Préserver le territoire des invasions biologiques	→
	Améliorer la qualité de la ressource en eau et disposer d'un assainissement efficace	↘
	S'engager à faire des déchets une ressources valorisable	↘
	Gérer les risques et nuisances	↗
	Réduire les émissions de GES	↑
Urbanisme & consommation foncière	Une enveloppe de consommation foncière globale (logements, commerces, développement économique), répartie selon les pôles.	→
	Une densité minimale de logements par hectare	→

Conclusion

Quel est l'impact de l'application du SCoT ?

Démographie

- Le 1er bilan sur l'attractivité et le maintien de l'armature territoriale est mitigé face aux objectifs du SCoT.
- Le taux de croissance démographique du territoire est à la baisse, depuis 2018 et ne correspond pas au taux envisagé de 0.72 %/an.
- La tendance au vieillissement de la population et les changements dans la typologie des ménages (plus petits, plus âgés) soulignent la nécessité d'adapter les politiques de logement et de santé pour répondre aux besoins évolutifs de la société.

Conclusion

Quel est l'impact de l'application du SCoT ?

Habitat

- Environ 30 % des nouvelles constructions ont été concentrées dans les communes rurales et 30% dans les villages périurbains. L'armature territoriale n'a respecté que partiellement le projet de SCoT.
- L'augmentation des services en zones rurales est restée limitée, avec seulement 10 % de progression observée. Les pôles urbains ont atteint 90 % de couverture en services. Sur le volet santé, le maillage tend vers les recommandations du SCoT, avec l'implantation de MSP ou de structures d'exercice regroupé sur l'ensemble du territoire.
- La production annuelle de logements est de 150 unités en moyenne, avec une densité effective de 12 logements par hectare. Entre 2011 et 2020, on constate que la majorité d'ENAF consommés est consacrée aux logements. Le taux de consommation pour l'habitat est plus fort dans les communes plus rurales (communes rurales + certains pôles structurants), alors que la consommation à usage d'activité est plus importante pour les pôles urbains (villages périurbains). La vacance n'a pas été stabilisée, contrairement aux enjeux du SCoT.
- Depuis 2019, environ 101,71 hectares ont été consommés, respectant ainsi l'objectif de limitation de l'artificialisation des sols du SCoT. Le SRADDET CVL impose la réduction de la consommation foncière avec une enveloppe réduite à 178 ha, jusqu'à 2030. Ce chiffre est problématique sur le territoire, compte tenu des perspectives de développement économique.
- 20 % des nouveaux projets ont respecté l'objectif de qualité paysagère, mais l'intégration paysagère des constructions doit encore être renforcée.

Conclusion

Quel est l'impact de l'application du SCoT ?

Stratégie économique

- L'évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire du PETR BGP suit la tendance générale observée en France, marquée par une diminution continue du nombre d'exploitations et une augmentation de leur taille moyenne. Le phénomène de spécialisation et de réduction du nombre d'exploitations reflète également une concentration des ressources et de la main-œuvre dans un nombre restreint de grandes exploitations, tandis que les petites exploitations continuent de diminuer. Le territoire note cependant une nouvelle tendance à une diversification agricole amplifiée, notamment avec de nouvelles pratiques, telles que l'agro-foresterie et le maraîchage et des diversifications également avec de nouvelles cultures (bambous, amandiers, noyers...).
- Durant ces dernières années, des micro-entreprises se sont créées sur l'ensemble du territoire. Plusieurs réseaux d'entreprises perdurent. L'animation économique est assurée par l'Entente Economique Nord Loiret.
- Certaines zones d'activités sont déjà complètes et d'autres sont en cours d'aménagement ou en projets. Certaines zones continuent de s'étendre au détriment des terres agricoles. Les surfaces totales dédiées à l'économie semblent suffisantes, bien que pas nécessairement adaptées aux nouveaux besoins. La mise en œuvre du SRADDET questionnera cette question du foncier (P65). La carte des ZI-ZA a été mise à jour.
- Sur les pôles structurants, les habitants ont plus facilement un accès direct aux pôles commerciaux, mais certaines zones rurales restent insuffisamment desservies. Permis par le SCoT, le nouveau magasin Intermarché à Puiseaux s'est installé sur un nouvel espace, avec un accès facilité, notamment par les piétons et les cyclistes, via la voie douce reliant le site au centre-bourg.

Conclusion

Quel est l'impact de l'application du SCoT ?

Trame environnementale

- La nature en ville est prise en compte dans les documents d'urbanisme récents, reprenant ici les préconisations du SCoT. Les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques sont consolidés, notamment sur la Rimarde et l'Essonne, les pelouses calcicoles sont gérées selon les principes de Natura 2000.

Il est nécessaire de continuer à l'intégrer dans les prochains documents d'urbanisme.

- La compétence GEMAPI de la CCDP a été déléguée au syndicat mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE). Ce dernier a signé un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) avec l'AESN. Il intervient dans la restauration des cours d'eau, des milieux humides et dans la protection des inondations. Le transfert de la compétence eau assainissement des communes à la CCDP et la CCPNL est effectif depuis le 1er janvier 2024. Il devrait intervenir au 1er janvier 2025 pour la CCPG.

Conclusion

Quel est l'impact de l'application du SCoT ?

Déplacements et mobilité

- Les déplacements en voiture sont toujours élevés mais des efforts sont en cours pour améliorer la desserte des zones urbaines par des voies douces (Dadonville – Pithiviers ; Pithiviers-le-Viel). Un travail sur les intermodalités va être engagé par la Région et les EPCI (loi LOM). Le télétravail a pu changer les pratiques depuis la crise de la COVID 19 et réduit donc légèrement les déplacements.
- Depuis 2019, les infrastructures cyclables ont légèrement augmenté dans les villages périurbains, mais le réseau piétonnier reste limité, freinant l'alternative à la voiture individuelle.

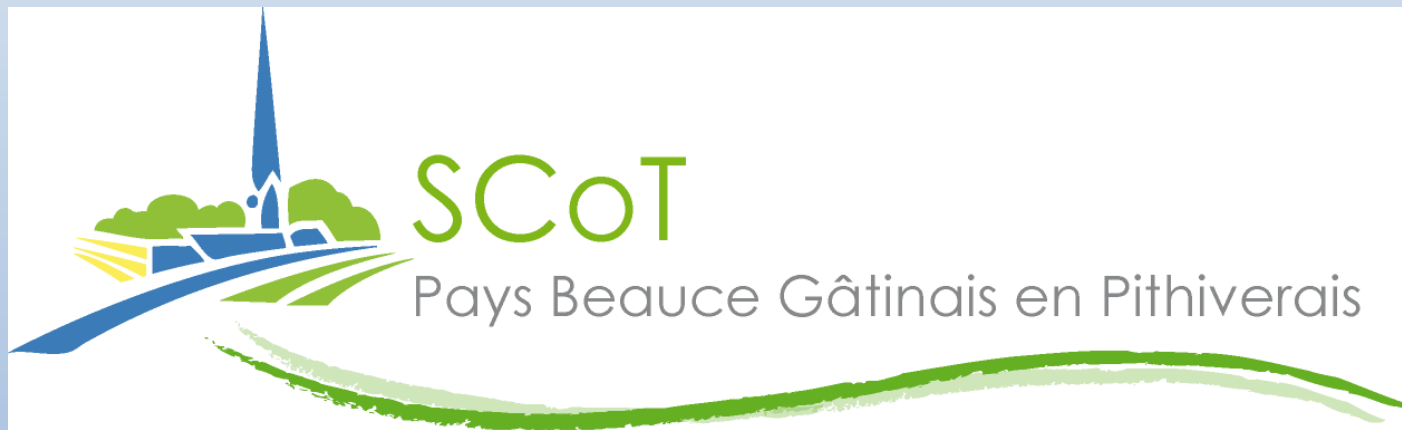
Conclusion

Quel est l'impact de l'application du SCoT ?

Pour conclure,

- L'application du SCoT a permis de consommer autrement, en favorisant des projets peu consommateurs de foncier agricole par la réhabilitation de friches.
- L'installation des énergies renouvelables et les actions menées en matière de Climat-Air-Energie sur le territoire ont permis d'atteindre les objectifs fixés.
- La mobilité reste quant à elle, un défi majeur à organiser lors de la prochaine révision du SCoT.

3. Travail de co-construction pour une prochaine révision du SCoT



Pourquoi une révision du SCoT ?

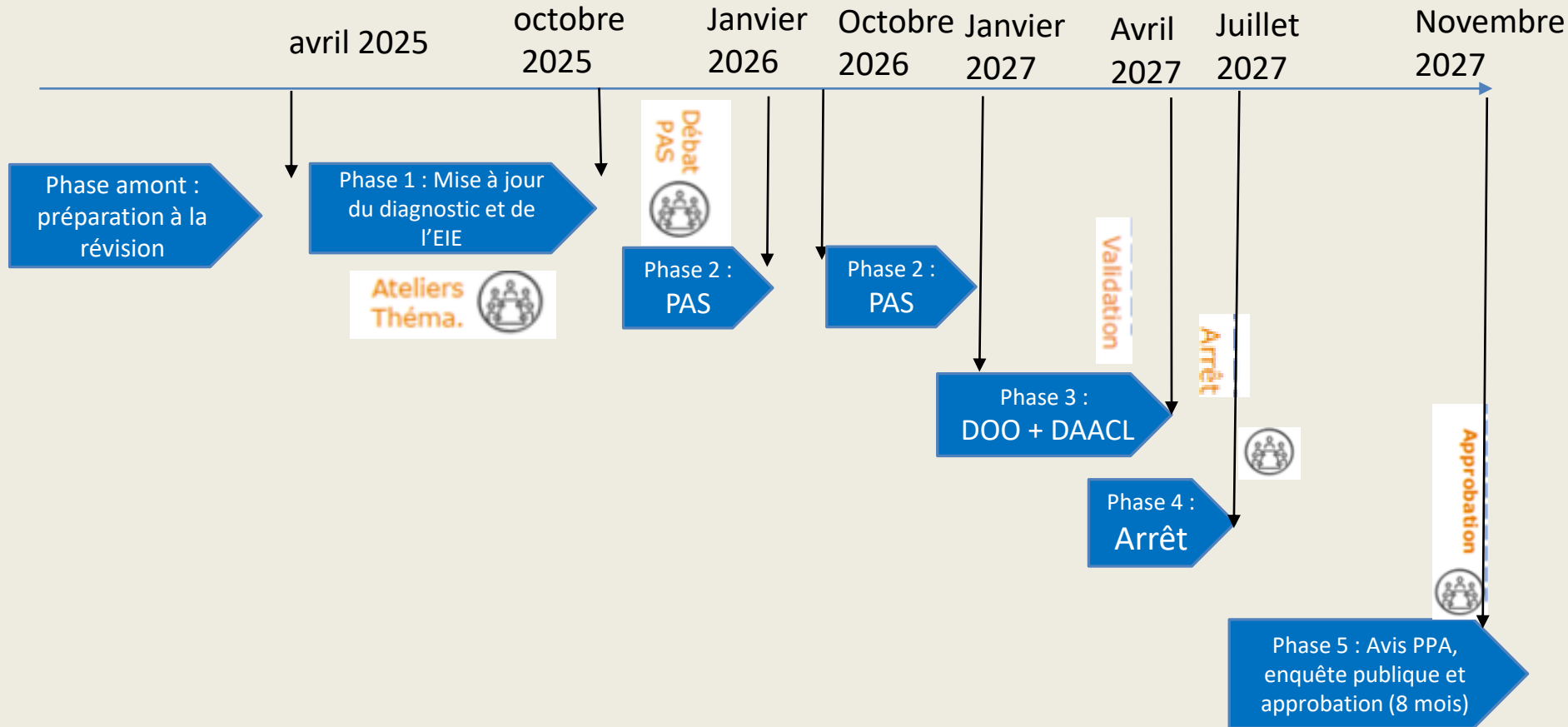
- **Décret territorialisation : décret du 20 juillet 2023**
 - Délai d'intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanismes

Document	Délai loi Climat et résilience	Délai loi 3DS	Nouveau délai
SRADDET, PADDUC, SAR, SDRIF	22 août 2023	22 février 2024 (+ 6 mois)	22 novembre 2024 (+ 9 mois)
SCOT	22 août 2026	22 août 2026	22 février 2027 (+ 6 mois)
PLU et carte communale	22 août 2027	22 août 2027	22 février 2028 (+ 6 mois)

Réflexion sur la révision du SCoT BGP – Calendrier- 2024-2025

	QUI	QUOI	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25
1	Pdte PETR + DGS PETR + cheffe projet SCoT	Définition du projet de processus de préparation de la révision et propositions de thèmes fil rouge		29/05/2024										
2	Pdte PETR + DGS PETR + cheffe projet SCoT + 3 VP PETR	Validation du projet de processus de préparation de la révision et propositions de thèmes fil rouge			27/06/2024									
3	Pdte PETR + DGS PETR + cheffe SCoT + 3 VP PETR + 3 Pds EPCI + 3 DGS EPCI	Validation du projet de processus de préparation de la révision et propositions de thèmes fil rouge + choix MO pour DAACL						10/09/2024						
4	Bureau du PETR	Partage des pistes de processus						26/09/2024						
5	Conférence des Maires PETR + Comité syndical PETR + Conseil de dvlpt PETR + partenaires institutionnels	- Validation du bilan du SCoT 2												
		- Validation du projet de processus de préparation de la révision								07/11/2024				
		- Délibération lancement de la révision												
6		Rédaction des cahiers des charges Appel d'offres												
	Bureau du PETR	Validation cahiers des charges Appel d'offres												
		Appel d'offres												
7		Analyses candidatures												
8	Interne + Comité syndical PETR	Sélection BE et délibérations liées. Vote du budget en conséquence												

Réflexion sur la révision du SCoT BGP – 2025 à 2028



Réflexion sur la révision du SCoT BGP

- De nombreuses nouveautés à intégrer :

- **Obligation : un renforcement du contenu et des objectifs du SCoT, notamment dans la diminution de l'artificialisation des sols, de la consommation foncière et l'importance de la transition énergétique et écologique ainsi que l'activité économique,**
- *Evolutions réglementaires : L'ordonnance de modernisation des SCOT du 17 juin 2020, la loi Climat et résilience du 22 août 2021, la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, le SRADDET modifié*

Réflexion sur la révision du SCoT BGP

■ Proposition d'objectifs de la révision du SCoT

- 1) Répondre aux nouvelles exigences législatives et réglementaires : intégrer les modifications législatives et réglementaires relatives à l'aménagement du territoire, à l'environnement, à l'urbanisme durable afin de garantir la conformité du SCoT révisé avec le cadre juridique en vigueur.
- 2) Garantir un SCoT révisé dans les meilleurs délais afin que les documents d'urbanisme puissent être mis en compatibilités.
- 3) Adapter le SCoT aux évolutions territoriales : prendre en compte les changements démographiques, économiques, environnementaux, énergétique afin de garantir sa pertinence et sa capacité à répondre aux besoins actuels.

Réflexion sur la révision du SCoT BGP

▪ Objectifs de la révision du SCoT

- 4) Renforcer la cohérence territoriale : favoriser une utilisation équilibrée et durable de l'espace, limiter l'étalement urbain, préserver les espaces naturels et agricoles pour améliorer la qualité de vie des habitants
- 5) Renforcer la durabilité et la résilience territoriale : intégrer les principes du développement durable dans les orientations et les actions du SCoT pour garantir la préservation des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies renouvelables

Réflexion sur la révision du SCoT BGP

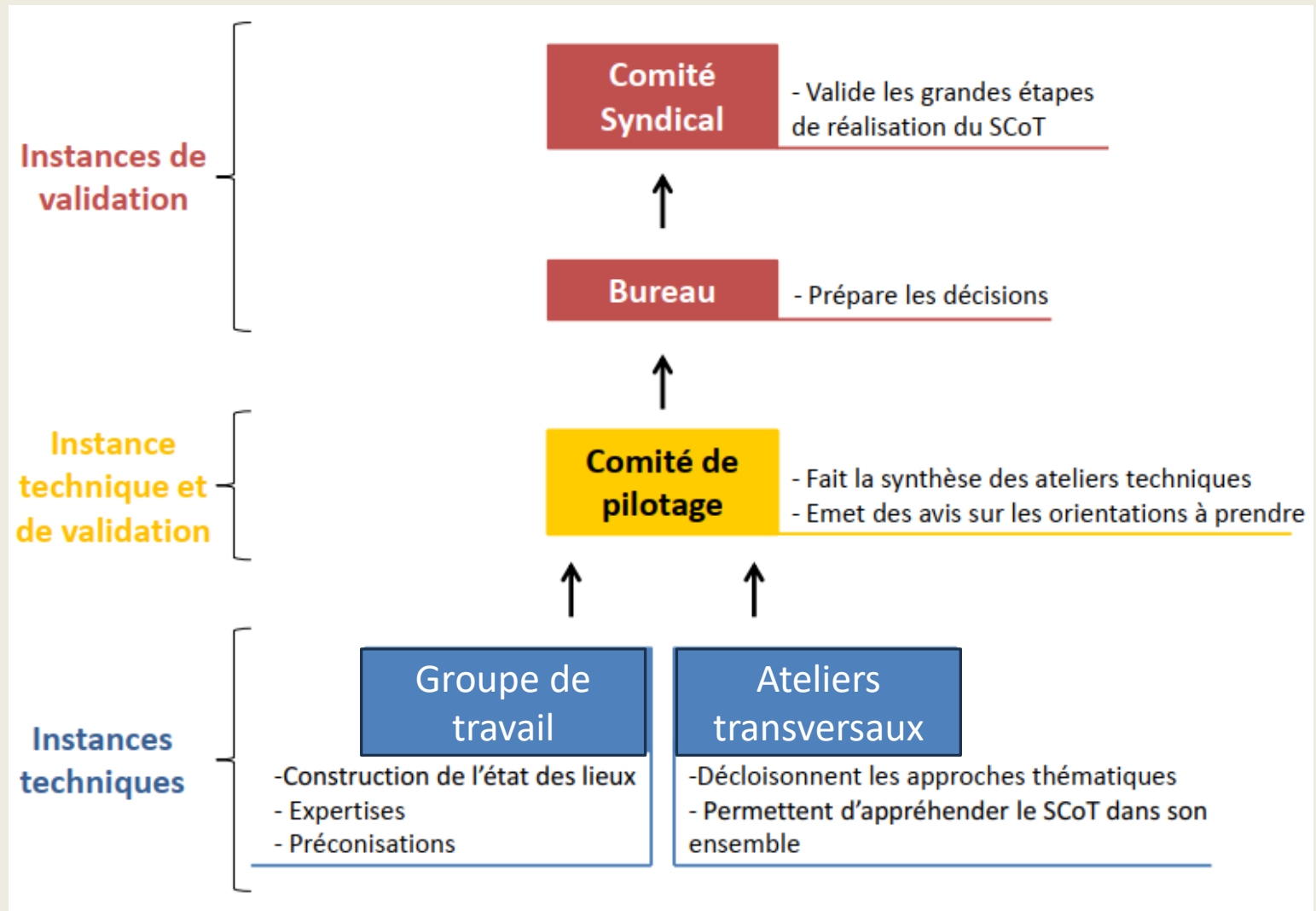
▪ Contenu du prochain SCoT modernisé :

Suite à l'ordonnance de modernisation des SCOT du 17 juin 2020,

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	Document d'Orientations et d'Objectifs	Annexes
<ul style="list-style-type: none">• Orientations stratégiques d'aménagement• Expression du projet politique à 20 ans	<ul style="list-style-type: none">• Orientations et objectifs qualitatifs et chiffrés• Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL)	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic• Analyse de la consommation de l'espace• Evaluation environnementale• Justification des choix

Réflexion sur la révision du SCoT BGP

Organisation de travail



Merci de votre attention et de votre participation !